



SOLIDARITÉS
NOUVELLES
face au CHÔMAGE
snc.asso.fr

POUR

L'EMPLOI

ET SI ON N'AVAIT PAS TOUT ESSAYÉ ?



DOSSIER 2017

Sécuriser
Les reconversions
professionnelles



Créée en 1985, Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) est une **association loi de 1901**, indépendante de tout parti politique et de toute confession religieuse.

SNC lutte contre le chômage et l'exclusion grâce à un réseau de **2 400 bénévoles** répartis à travers toute la France, dans des groupes de solidarité.

L'association propose **un accompagnement humain** et personnalisé à plus de **3 500 chercheurs d'emploi** et **finance, sur ses fonds propres, des emplois solidaires** pour les chômeurs de longue durée.

Tous les jours, SNC accueille des personnes vivant des situations douloureuses et qui disent :

*« Vous savez,
je cherche vraiment
du travail. »*

Elles essaient de se distinguer d'une image négative encore trop répandue aujourd'hui sur les personnes au chômage. Pour faire connaître leur vécu, au-delà des stéréotypes et des clivages, SNC tente de sensibiliser la société civile et les institutions. Son souhait le plus cher est qu'**ensemble, nous changions de regard sur les chercheurs d'emploi.**



Révéler le quotidien de millions de nos concitoyens



.....
Gilles de Labarre,
Président de
Solidarités Nouvelles face au Chômage.

Depuis sa création en 1985, Solidarités Nouvelles face au Chômage a toujours pris un soin particulier à associer et à donner la parole à ceux qui vivent de près le chômage, qu'ils soient chercheurs d'emploi ou accompagnateurs bénévoles. **Car on n'écoute pas suffisamment les chômeurs, on n'organise pas leur participation au débat public, en un mot on ne les considère pas avec l'attention et la bienveillance nécessaires.**

Ce rapport s'inscrit dans cette logique où actions de terrain et réflexions sur l'emploi et le chômage s'enrichissent mutuellement. En accompagnant chaque année plus de 3 500 chercheurs d'emploi sur tout le territoire national, SNC est un formidable observateur de proximité et capteur social. Sans prétendre à l'analyse scientifique, ni à l'exhaustivité, SNC développe une capacité à « montrer » une autre réalité du chômage, une réalité souvent méconnue et parfois volontairement occultée par ceux qu'elle gêne ou qui ne veulent pas la voir.

C'est pourquoi, il ne s'agit pas d'un énième rapport sur les chiffres du chômage ou sur la situation de l'emploi ; bien au contraire !

Il s'agit, au travers d'expériences vécues, d'expressions sensibles de chômeurs et de témoignages parfois douloureux, de révéler le quotidien de millions de nos concitoyens qui doutent, espèrent, dépriment, se projettent et, cela, le plus souvent, dans une grande solitude qui, au fil des semaines, sapent leurs espoirs, leur énergie et leur volonté même de s'en sortir.

Ce rapport met l'accent sur **les reconversions professionnelles** car, en ce domaine, les commentaires et analyses révèlent souvent des représentations erronées, voire malveillantes. Il est en effet facile de dire à un chômeur qu'il n'a qu'à se former à tel métier porteur ou en tension pour retrouver le chemin de l'emploi. Mais s'il doute de sa capacité même à se former ? Si son projet et ses désirs sont différents ? Si l'emploi considéré remet en question son équilibre de vie ?

Voilà les vrais problèmes auxquels sont confrontés, en premier lieu, les chercheurs d'emploi mais aussi tous ceux qui les accompagnent au quotidien. Et, cela, nous souhaitons le porter à la connaissance du plus grand nombre car il faut regarder, dire, entendre et **prendre en compte ces réalités.**

Avec ce rapport, SNC s'inscrit dans une « radicalité douce » visant à **modifier les approches culturelles** des politiques de l'emploi menées depuis 40 ans et à **changer le regard de la société, et notamment celui des entreprises,** sur le chômage et les chômeurs, en proposant plusieurs pistes d'actions concrètes.

En espérant que ce rapport sera le début d'une longue série, je vous souhaite bonne lecture !



L'ESSENTIEL

*Nos solutions pour ne laisser personne
au bord de la route.*

Note de vocabulaire

Dans ce rapport, nous ne parlons pas de chômeurs, ni de demandeurs d'emploi, mais de chercheurs d'emploi. Cette expression nous paraît plus respectueuse des millions de personnes qui, avec courage, énergie et détermination, recherchent un emploi. Car rechercher un emploi, c'est en soi un travail, une activité.

Comme le disait Camus : « *mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde* ». Il est donc essentiel à nos yeux de porter un regard plus juste et plus solidaire sur les chercheurs d'emploi.

Offrir à tous un travail de qualité et à temps choisi doit être l'ambition de notre pays.

Il s'agit d'un objectif atteignable pour un pays éduqué et inventif.

Aucune politique publique ne doit donc oublier, dans ses objectifs prioritaires, la création d'emplois et la lutte contre le chômage. Et, bien sûr, encore moins, aller contre ces objectifs.

L'augmentation annoncée des budgets de formation n'est pas un cadeau fait aux chercheurs d'emploi !

La formation est toujours un effort, voire un sacrifice, qu'ils acceptent, par choix ou par contrainte, seuls, dans un univers particulièrement complexe et décourageant.

Pour que cet investissement collectif soit pleinement efficace, il est donc nécessaire de :

- Créer un véritable parcours d'accompagnement des chercheurs d'emploi en reconversion.
- Clarifier, et simplifier, drastiquement l'univers de la formation professionnelle.
- Éviter les mises en formation qui ne reposent pas sur un réel projet des chercheurs d'emploi, ou, pire, les formations « parking ».

L'universalisation de l'assurance chômage est une excellente nouvelle, elle facilite les mobilités entre statuts et renforce les solidarités autour du chômage.

Ainsi, elle ne doit donner lieu à aucune réduction, du niveau ou de la durée, du revenu de substitution versé aux chercheurs d'emploi. Pour être complète, cette évolution doit être accompagnée :

- D'une réforme en profondeur de l'assurance chômage : pour lui permettre d'intervenir à la fois comme un outil de sécurisation des transitions professionnelles et comme une aide aux entreprises dans la gestion de leur besoin en main d'œuvre.
- D'une vision unifiée et simplifiée des sources de revenus des chercheurs d'emploi (ARE, ASS, RSA, AAH, etc.) en évitant notamment la chute particulièrement brutale de revenu en fin de droits à l'allocation chômage.

De plus, toute perspective de mise en place d'assurances chômage complémentaires et privées doit être clairement dénoncée. Celle-ci ne pourrait que donner lieu à un ensemble inégalitaire, rendant la situation des plus fragiles encore plus difficile.

L'accompagnement des chercheurs d'emploi doit être renforcé et renouvelé.

Il ne doit plus être considéré comme un coût, mais comme un investissement. C'est une exigence éthique qui doit porter en priorité sur les chômeurs de longue durée, les personnes souffrant d'un handicap et les jeunes sans qualification.

Le contrôle de la recherche d'emploi n'a pas à être considéré comme une contrepartie, cependant il est légitime par lui-même.

Son renforcement doit reposer sur un principe essentiel : celui qui contrôle, et celui qui accompagne, sont nécessairement des personnes distinctes.

Les pénuries d'emploi ne peuvent être traitées que par un encouragement aux initiatives locales et aux coopérations entre acteurs de terrain : entreprises, partenaires sociaux, associations, collectivités locales, services de l'Etat, etc.

Les emplois « aidés » sont essentiels pour permettre à des centaines de milliers de personnes de renouer avec le travail.

Ils ne doivent pas être réduits, mais au contraire renforcés par une offre d'accompagnement pendant la période d'emploi pour devenir de réelles passerelles vers l'emploi classique.





L'EMPLOI

- LA VALEUR TRAVAIL
- L'EMPLOI DE 1985 À 2015 :
DES ÉVOLUTIONS CONSIDÉRABLES
- LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI EN 2016

1 8

9

10

13



LE CHÔMAGE

- PAROLES DE CHERCHEURS D'EMPLOI ET DE BÉNÉVOLES
- LES DONNÉES DU CHÔMAGE EN 2016-2017

2 16

17

20



LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

- LES ENJEUX DES MUTATIONS DU TRAVAIL
- PAROLES DE CHERCHEURS D'EMPLOI
- NOTRE DIAGNOSTIC
- NOS PROPOSITIONS
- METTRE L'ASSURANCE CHÔMAGE
AU SERVICE DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES
- LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

3 26

27

28

29

31

32

33

CONCLUSION

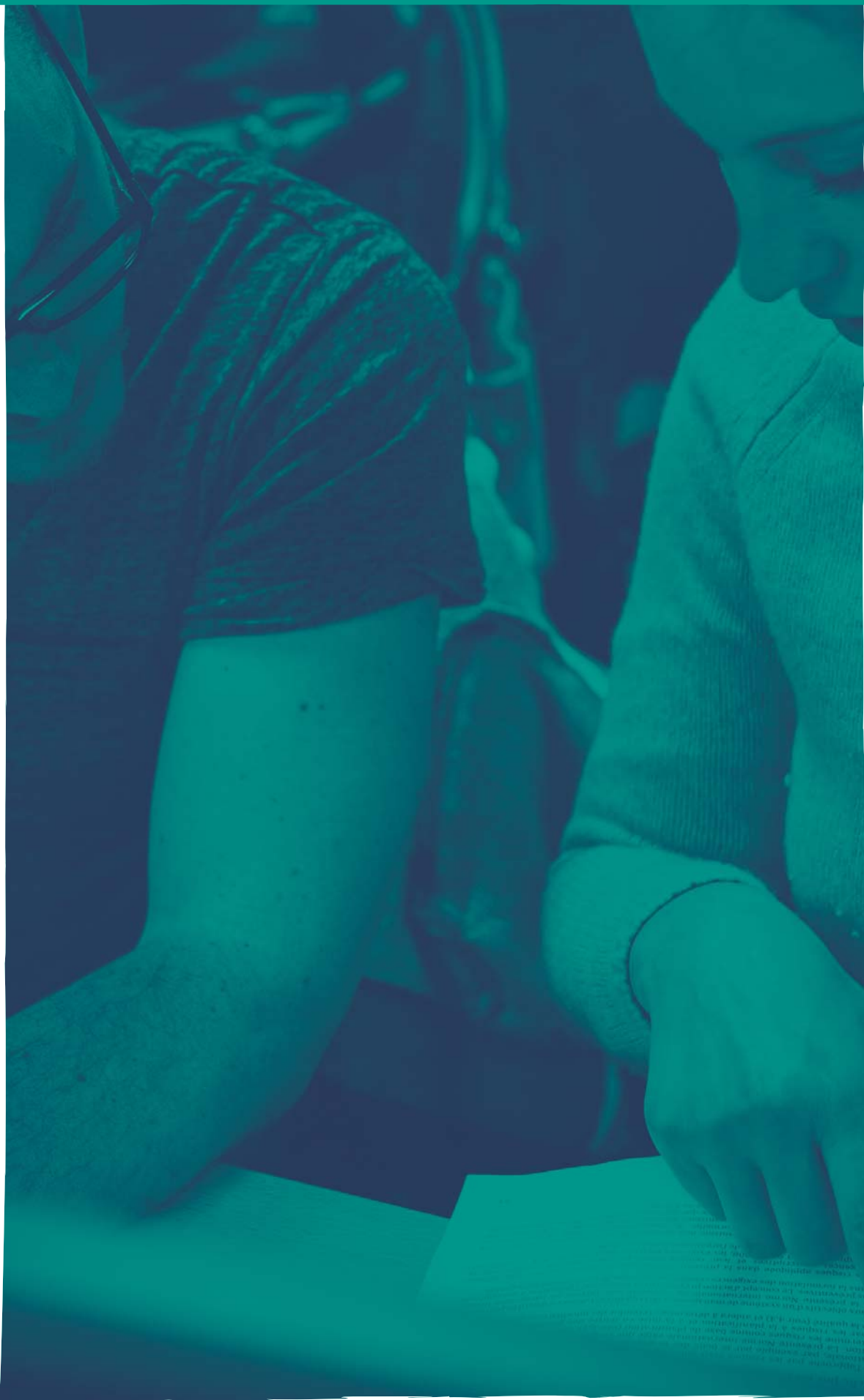
34

LEXIQUE

35

L'EMPLOI

1





LA VALEUR TRAVAIL

Emploi et travail : deux notions à la fois distinctes et étroitement liées.

- Le travail, c'est l'accomplissement d'activités utiles à soi et aux autres. Généralement le travail s'exécute en vue d'une rémunération, mais pas nécessairement.

Ainsi, l'écolière, le jardinier amateur, le cuisinier du dimanche, peuvent dire « je fais un travail ». En revanche « avoir un travail » signifie bien exercer une activité rémunératrice. L'enseignant, la commerçante, le plombier, la technicienne, l'ingénieur, ont un travail. Pour autant, ils n'ont pas tous un emploi. L'emploi correspond uniquement aux activités salariées, c'est-à-dire accomplies dans le cadre d'un contrat de travail liant un salarié à son employeur.

Le travail est donc une notion plus large que l'emploi et englobe aussi le travail indépendant et le travail non financièrement rémunérateur (activités domestiques ou bénévoles).

Notons que le travail salarié, c'est-à-dire l'emploi, représente 90 % du travail rémunéré, ce qui justifie bien souvent une confusion des deux termes.

Jacques, bénévole

«Le travail permet d'être un citoyen à part entière. Le travail fait partie de l'identité. Il oblige à rencontrer d'autres personnes, d'autres caractères, des managements différents, à s'adapter... »

La valeur travail : une valeur essentielle et majoritairement partagée.

- Parler de la valeur travail (on ne parle pas de la valeur emploi), c'est d'abord s'intéresser au contenu de l'activité, et non à son cadre juridique. **Ce qui fait la valeur travail, c'est à la fois la rémunération qu'elle apporte et la nature de l'activité qu'elle met en œuvre, le sens que cette activité donne à la vie de chaque personne, l'identité qu'elle permet de construire, l'estime de soi qu'elle engendre.**

La plupart des études montrent que les français sont attachés au travail rémunéré. Dans la dernière grande enquête menée sur le sujet, 76 % des sondés déclarent aimer leur travail et 57 % y prennent du plaisir¹.

Pour les bénévoles de SNC, qui accompagnent des chercheurs d'emploi, le travail rémunéré est essentiel. Parce qu'ils sont au contact de personnes sans travail, et, parfois, parce qu'ils l'ont expérimenté eux-mêmes, ils connaissent la souffrance de l'absence de celui-ci : « il faut l'avoir perdu pour comprendre ».

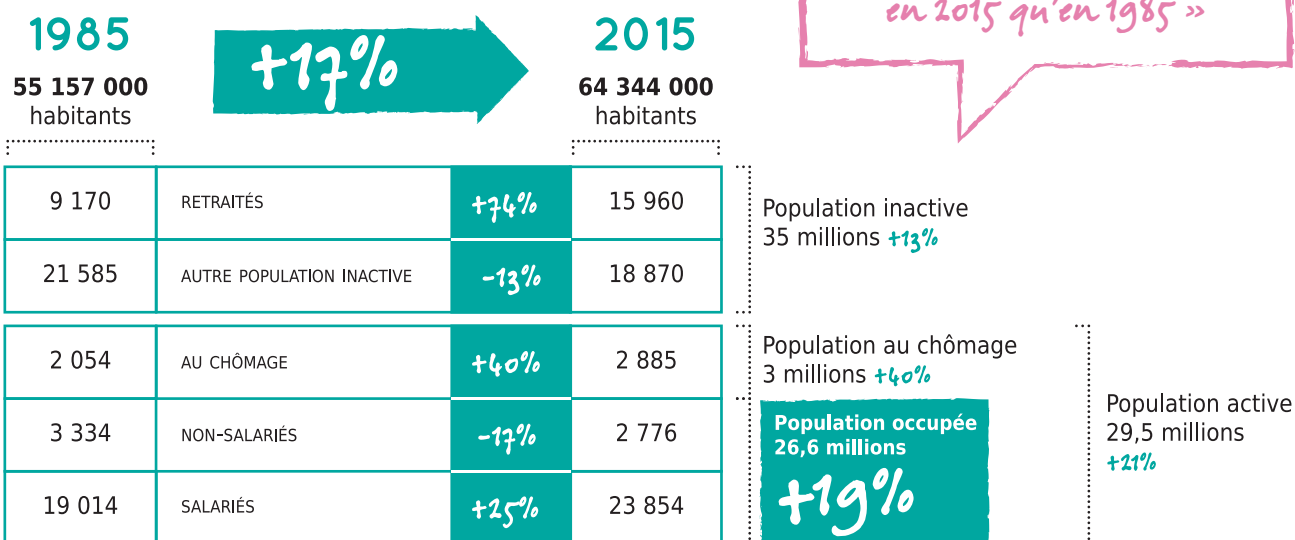
Le travail est, d'abord, la possibilité de vivre, d'acheter de quoi se nourrir, se loger et payer ses factures. Mais le travail, c'est encore bien plus, le sentiment d'être utile, d'être reconnu, la possibilité d'avoir une vie sociale, de rencontrer et d'interagir avec les autres, de se projeter dans le futur, d'imaginer une progression sociale, de rêver du futur.

Le travail, c'est l'estime de soi, c'est la reconnaissance des autres : c'est une dignité indiscutable.



L'EMPLOI DE 1985 À 2015, DES ÉVOLUTIONS CONSIDÉRABLES.

Évolution de la population française, active et inactive, de 1985 à 2015



Source : Données INSEE. En milliers, France métropolitaine.

Deux évolutions profondes caractérisent la période 1985-2015 :

- D'une part l'explosion du nombre de retraités, en croissance de 74 %, soit près de 7 millions de retraités supplémentaires, pour une croissance de la population légèrement supérieure à 9 millions.
- D'autre part l'explosion du chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), en croissance de 40 %, soit 830 000 chercheurs d'emploi de plus sur cette période, et un chômage touchant près de 2,9 millions de personnes.

Le chômage est incontestablement massif. Il se situe, dans la durée, à un niveau très élevé. Par ailleurs, sa croissance est **une croissance du chômage de longue durée.** Le nombre de personnes au chômage de longue durée serait passé d'1 million de personnes en 1985 à 2,4 millions en 2016².

L'emploi est pourtant dynamique. Sur cette période, l'emploi a crû de 19 %, plus que la population française³ qui elle, a progressé de 17 % : la population française travaille plus, en proportion de la population totale, en 2015 qu'en 1985. La croissance de la population française, de plus de 9 millions de personnes, résulte principalement de sa vitalité démographique. Entre 1985 et 2015, le solde entre les naissances et les décès est de près de 6,95 millions auxquels s'ajoute un solde migratoire de 2,25 millions de personnes.

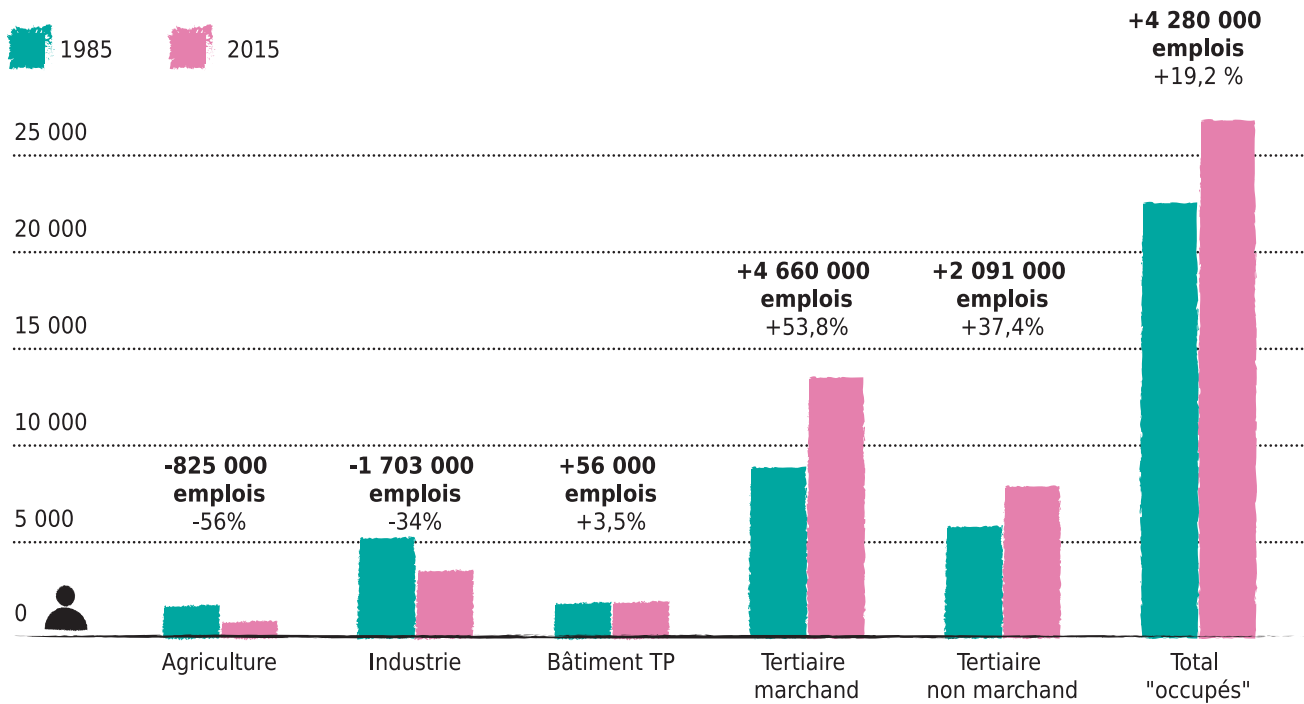
La croissance de l'emploi a cependant été insuffisante pour faire face à une demande d'emploi de plus en plus forte. Toujours entre 1985 et 2015, la population active a crû de 21 %. La part de la population française qui travaille, ou qui souhaite travailler, a donc augmenté, passant de 44 à 46 % de la population totale, ce qui représente, en 2015, une demande de travail supplémentaire de plus d'un million de personnes. Cette augmentation de la demande de travail correspond principalement à une augmentation du travail des femmes et à des départs en retraite plus tardifs.

Ce constat renforce la nécessité d'un débat sur l'organisation d'une société du plein emploi, à temps choisi. Ce débat qui n'a jamais été abordé dans la période précédente qui n'aura donné lieu qu'à des réformes arbitraires de réduction uniforme du temps de travail, sans arbitrage entre temps et revenu.

² Sources Ministère du travail. Compte-tenu des écarts de méthode, ces chiffres ne sont pas à rapprocher des chiffres du BIT.

³ « Résidents sur le territoire métropolitain. »

Évolution de l'emploi par secteur d'activité, de 1985 à 2015



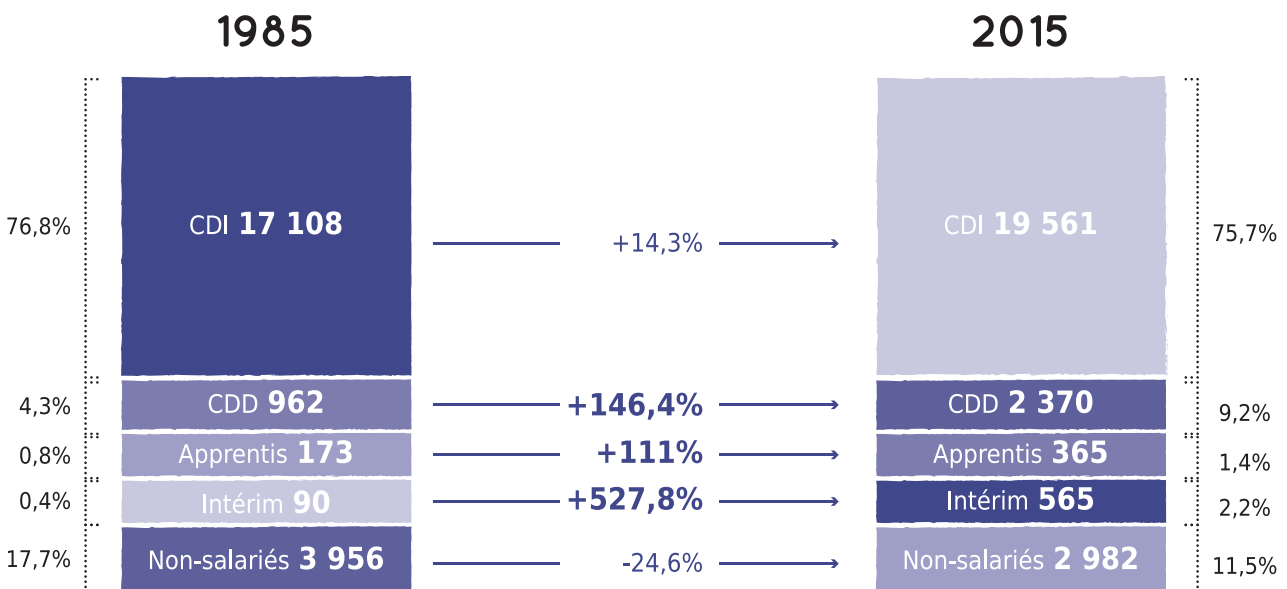
Source : Données INSEE. En milliers, en France métropolitaine.

L'emploi s'est aussi considérablement transformé.

Le tertiaire, marchand et non-marchand, a entraîné la croissance de l'emploi. Entre 1985 et 2015, le tertiaire marchand a créé 4,7 millions d'emplois et le tertiaire non marchand 2,1 millions d'emplois soit un cumul de 6,8 millions d'emplois. Le tertiaire a fait bien mieux qu'absorber la chute de l'emploi industriel (- 1,7 million d'emplois) et de l'emploi agricole (- 800 000 emplois), il a permis un solde net de création d'emplois dans le secteur marchand de + 2,2 millions d'emplois auxquels s'ajoutent 2,1 millions d'emplois créés dans le tertiaire non marchand.

« En 30 ans, il y a eu un accroissement de 2 millions d'emplois dans le secteur privé comme dans le secteur public. »

Évolution du cadre juridique d'emploi, de 1985 à 2015



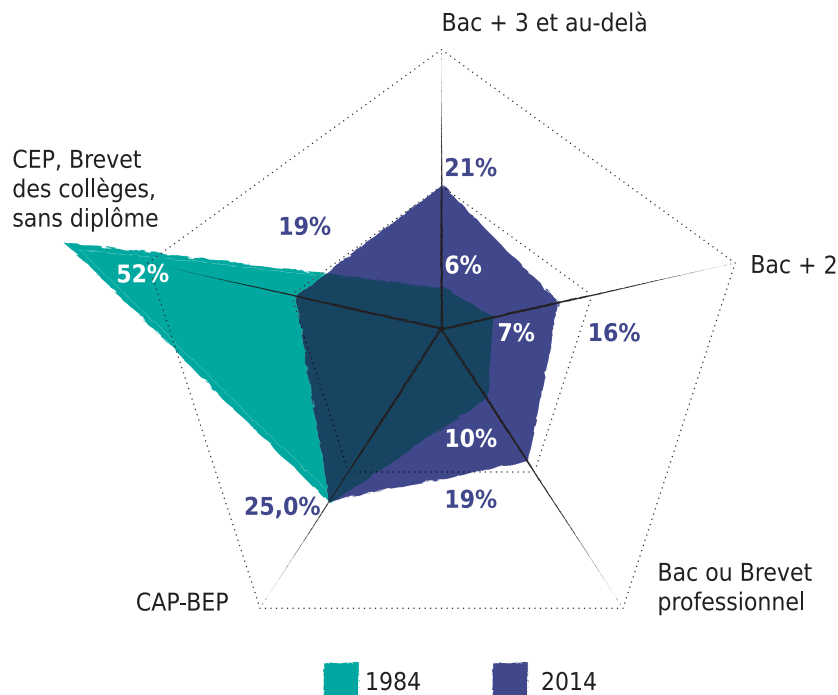
Source : Données INSEE. En milliers. Moyenne annuelle. France métropolitaine.

Le salariat a nettement progressé, le CDI, prépondérant, recule légèrement. Entre 1985 et 2015, les emplois non-salariés ont diminué de 25 % et les emplois salariés ont progressé de 25 %. La croissance des emplois salariés est marquée par une très forte progression de l'apprentissage (+ 111 %), de l'intérim (+ 500 %) et des emplois en CDD (+ 150 %). La part des CDI dans l'emploi salarié est toujours très largement prépondérante mais a régressé passant de 93 à 86% du total de l'emploi salarié. Au sein de la fonction publique la part des emplois à durée limitée est plus élevée que dans le privé ; en 2014, un agent sur six est contractuel⁴, soit 17 % des emplois.

« La moitié des emplois créés sont des emplois précaires. »

La part du temps partiel a quasiment quadruplé passant de 5 à 19 % de l'ensemble des salariés. Un tiers de ce temps partiel est aujourd'hui subi. En 2015, on compte un million de travailleurs pauvres, c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 840 € par mois.

Évolution des qualifications des personnes en emploi, de 1984 à 2014



« Le nombre de salariés diplômés de l'enseignement supérieur a été multiplié par 3 en 30 ans »

Source : Données INSEE. France métropolitaine.

Les qualifications des personnes en emploi ont très fortement progressé. La part des personnes en emploi ayant un niveau d'études de niveau bac ou au-delà est passée de 23 % en 1984 à 56 % en 2014. Cette croissance est bien sûr entraînée par la croissance du niveau de qualification des jeunes. En 2014, 67 % des moins de 30 ans avaient un niveau d'étude égal ou supérieur au Bac.

Malgré un chômage de masse toujours en croissance les salaires ont continué de progresser. En moyenne les salaires, corrigés de l'inflation, ont progressé de 14 % entre 1995 et 2014⁵. Cette progression est plus importante pour les chefs d'entreprises salariés, pour les employés et pour les ouvriers. Le pouvoir d'achat du SMIC a progressé de 38 %, tandis que les salaires des cadres et professions intermédiaires sont restés stables.

Les salaires ont progressé plus vite en France qu'en Allemagne, malgré un taux d'emploi inférieur (64 % en France contre 74 % en Allemagne pour 2015). **Cette augmentation des salaires, dans un contexte de très fort chômage, étonne.** Elle pourrait illustrer la tendance des politiques publiques, en général, à sécuriser d'abord les salariés, quitte à rendre plus difficile la réduction du chômage. Toutes choses égales par ailleurs, il aurait fallu, notamment, que la progression des salaires amène à des rémunérations inférieures de 7 % pour que la France ait le même taux d'emploi que l'Allemagne⁶. **Il est probable qu'une partie des aides accordées aux entreprises, comme notamment les réductions de charges, a contribué, à l'augmentation des salaires, plus qu'à la création d'emplois.**

Il faut noter cependant que, depuis 2012, le coût du travail se resserre entre la France et l'Allemagne. Dans l'industrie, l'Allemagne a un coût du travail plus élevé qu'en France. Dans les services c'est en France que le coût du travail reste le plus élevé.

⁴ Source : dossier emploiublic.fr du 02-12-2016.

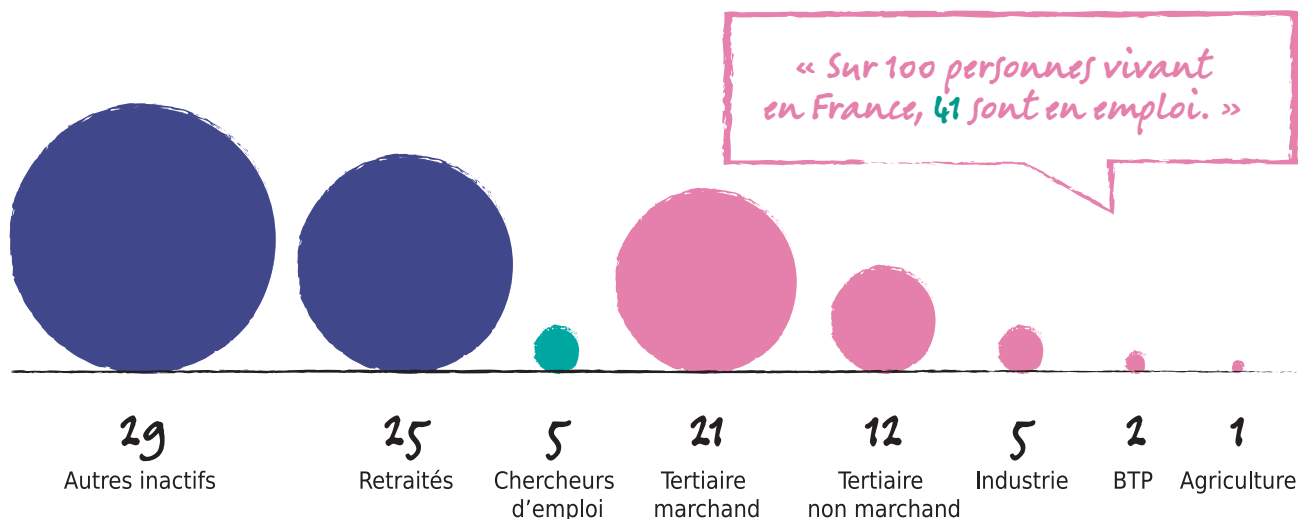
⁵ Sources INSEE, France métropolitaine.

⁶ SNC à partir des données OCDE.



LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI EN 2016

Répartition de la population française métropolitaine



Source : Données INSEE

L'emploi est composé à près de 90 % de salariés dont 86 % en CDI. Sur une population totale de 64 600 000 résidents sur le territoire métropolitain, 42 %, soit 26 900 000 personnes, sont en emploi. 24 000 000 sont salariées et 2 900 000 sont non salariées soit respectivement 89 % et 11 % de la population en emploi (« population occupée »). Parmi la population salariée, 86 % sont en CDI, 10 % en CDD, 2 % en intérim et 2 % en apprentissage.

1,6 million de personnes sont en temps partiel subi. Le temps partiel concerne 19 % des personnes en emploi soit 4,9 millions de salariés. Le temps partiel subi est estimé à 33 %, touchant 1,6 million de personnes. En cas de reprise économique, une partie de ce sous-emploi sera résorbée limitant de fait la réduction du chômage. Le sous-emploi touche 1 700 000 actifs⁷. Parmi eux :

- 374 000 temps partiels souhaitant travailler plus, à la recherche d'un nouvel emploi, disponibles.
- 1 261 000 temps partiel souhaitant travailler plus, ne recherchant pas un nouvel emploi, disponibles.
- 67 000 personnes en chômage technique ou partiel.

Le marché de l'emploi est particulièrement fluide. On dénombre, en 2014, 10 millions d'entrées et 10 millions de sorties en emploi⁸, hors mouvements internes aux entreprises et hors missions d'intérim. Ainsi, 1,5 million de personnes ont trouvé un CDI, auxquelles il faut ajouter environ 600 000 passages de CDD à CDI au sein des entreprises⁹.

8,5 millions de personnes ont trouvé un CDD, soit 85 % des entrées en emploi. A l'embauche, les formes précaires d'emploi sont à un niveau très élevé : on constate plus de 6 millions d'embauche en CDD de moins d'un mois (soit 72 % des CDD).

Cette forte rotation des emplois offre, en principe, des opportunités de reprise d'emploi à tous les chercheurs d'emploi même si, le plus souvent, il ne s'agit que d'un CDD. De façon générale, l'entrée en emploi se fait en CDD de très courte durée, inférieure à un mois. Une partie des entrées en CDD permettra d'accéder au CDI.

Le système statistique actuel ne permet pas d'avoir une vision précise des mouvements de main d'œuvre. En particulier, il ne permet pas de connaître l'origine d'une personne qui prend un emploi. Il conviendrait en effet de pouvoir identifier si cette personne vient d'un autre emploi, éventuellement dans la même entreprise, si cette personne vient de l'intérim et, plus particulièrement, si elle a été en mission d'intérim sur le poste qu'elle va occuper, ou encore, si cette personne était au chômage à la recherche d'un emploi, et depuis combien de temps, et, enfin, si elle a suivi un parcours de qualification avant d'entrer en emploi.

Cette limite du système statistique ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure le marché de l'emploi est réellement ouvert aux chercheurs d'emploi ou si, au contraire, il se restreint fortement aux personnes déjà en emploi et connaissant seulement de courtes périodes de chômage. Il est aussi difficile d'apprécier dans quelle mesure certaines personnes sont « enfermées » dans de l'emploi précaire avec des chances plus ou moins élevées d'accéder à un emploi stable. Par ailleurs l'absence de comptabilisation des passages de CDD à CDI à l'intérieur d'une même entreprise ne permet pas d'avoir une vision complète des entrées-sorties en CDI ou en CDD.

⁷ Données INSEE 2015

⁸ Source DARES, Ministère du travail.

⁹ Estimation SNC : en estimant le volume de CDI constant, le solde des entrées en CDI à 1,5 million et des sorties en CDI à 2,1 millions, fait ressortir un solde de transformation de CDD en CDI à 600 000.

Aujourd'hui le système d'assurance chômage soutient, indirectement, les formes précaires d'emploi.

La combinaison des règles d'ouverture de droits à l'assurance chômage et des règles de cumul avec la rémunération d'une activité réduite, fait que, dans un nombre limité de situations, un chercheur d'emploi perçoit, sans interruption, un complément de salaire, alors même qu'il a un niveau d'activité réduite constant¹⁰. La dernière convention d'assurance chômage a atténué cette dérive sans la supprimer totalement.

Cette situation semble favorable aux chercheurs d'emploi et aux entreprises qui peuvent ainsi multiplier les formes précaires d'embauche (CDD d'usage, CDD de très courte durée) sans pénaliser excessivement leurs salariés. Il est à noter que la dernière convention d'assurance chômage a supprimé les majorations de cotisations à l'assurance chômage pour les CDD de courte durée¹¹, réduisant ainsi la lutte contre la précarité de l'emploi.

Il apparaît donc indispensable d'engager une révision structurelle de l'assurance chômage pour en faire un véritable levier de sécurisation des parcours professionnels et éviter qu'elle ne constitue un soutien au développement des formes précaires d'emploi. Des formes précaires d'emploi peuvent cependant être accompagnées si elles s'inscrivent, en phase transitoire, dans un parcours individualisé de retour à l'emploi.



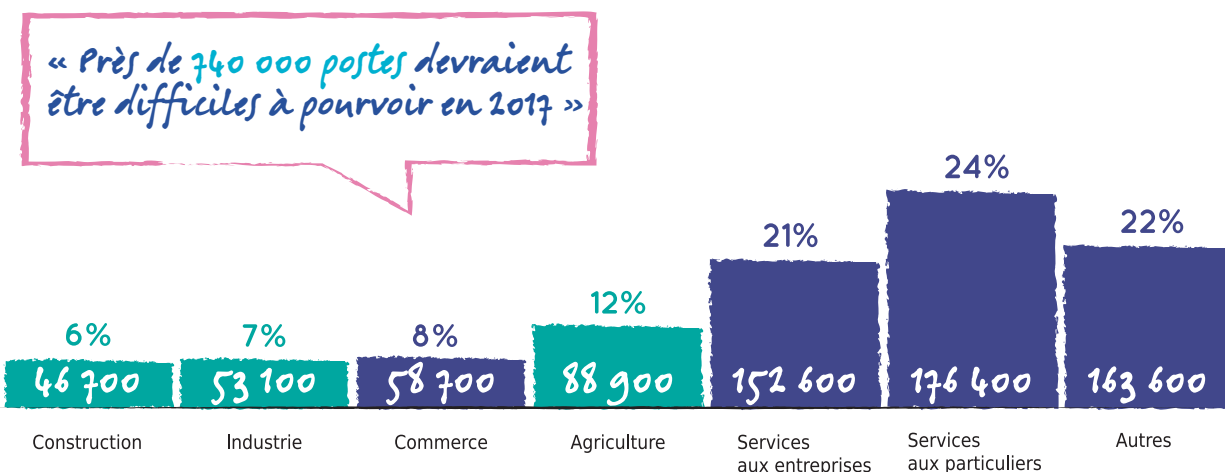
« Aujourd'hui
Le système
d'assurance
chômage soutient,
indirectement,
Les formes précaires
d'emploi. »

Les intentions d'embauche se situent à un niveau élevé, à près de 2 millions. L'enquête de Pôle emploi relative aux besoins de main d'œuvre¹² fait ressortir, pour l'année 2017, près de 2 millions d'intentions d'embauche dans le secteur privé, en croissance de 8 % par rapport à l'année précédente. 58 % de ces intentions d'embauche concernent des CDI ou des CDD supérieurs à 6 mois. 22 % des établissements se disent prêts à recruter, ce taux s'élève à 45 % pour les établissements de moins de 10 salariés.

Sur ces 2 millions d'intentions d'embauche, les entreprises estiment qu'elles auront des difficultés de recrutement

dans plus d'un tiers des cas. 740 000 projets de recrutement sont ainsi considérés comme difficiles. Il appartient donc à l'ensemble des acteurs : chercheurs d'emploi, employeurs, services publics de l'emploi, collectivités locales, associations... d'identifier précisément les causes de ces difficultés de recrutement pour permettre la concrétisation de centaines de milliers d'emplois. En effet, depuis que la question des postes non pourvus est posée, soit une vingtaine d'années, il est clair que la solution ne peut venir de décisions verticales et uniformes, mais d'un surcroît de coopération et de droit à l'initiative des acteurs locaux. A titre d'exemple, des emplois, particulièrement difficiles à pourvoir, ont pu être développés dans des zones touristiques aux loyers très élevés, en construisant des sites d'hébergement dédiés aux saisonniers.

Les difficultés de recrutement anticipées par les entreprises en 2017



Source : Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2017, Pôle emploi

¹⁰ C'est-à-dire un nombre constant de jours, ou d'heures, travaillés par mois.

¹¹ Seule a été maintenue pour une période de 18 mois la cotisation de 0,5 % sur les CDD d'usage.

¹² Enquête BMO réalisée en février de chaque année.

Les contrats aidés, un dispositif nécessaire

Mi-2016, la France métropolitaine comptait 540 000 bénéficiaires de contrats aidés. Depuis les Travaux d'Utilité Collective, créés en 1984, en passant par les Emplois-jeunes à la charnière des années 2000, et jusqu'aux actuels Contrats Uniques d'Insertion et Emplois d'avenir, les contrats aidés ont toujours fait partie des outils de lutte contre le chômage.

Pour SNC, qui crée des emplois solidaires en s'appuyant sur ses propres ressources, les contrats aidés sont absolument nécessaires et contribuent souvent à l'accès ou au retour à l'emploi classique. Mais pour que cela soit le cas, il est nécessaire de réunir deux conditions :

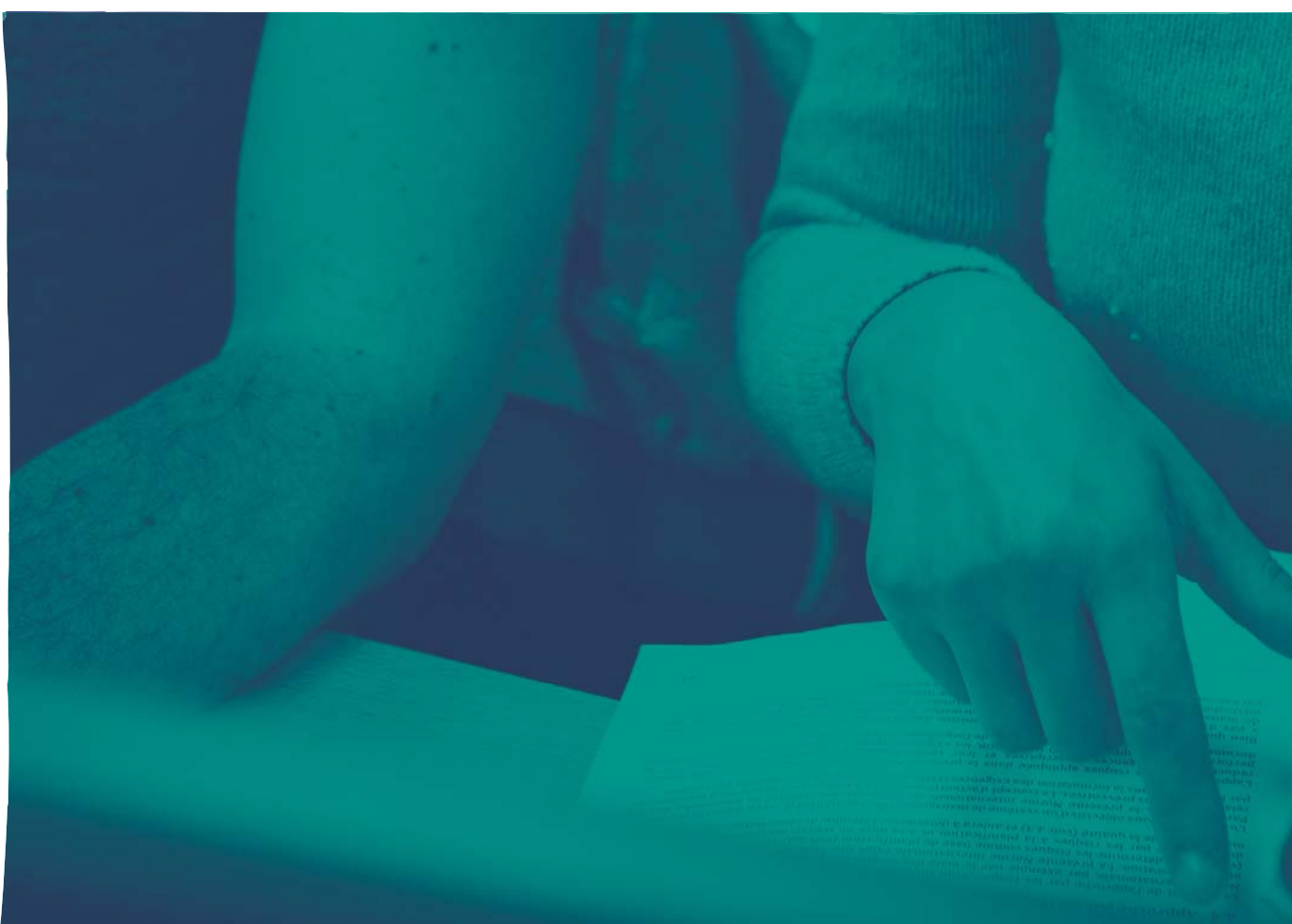
- L'emploi correspondant au contrat doit réellement être conçu comme une passerelle vers l'emploi classique. Il doit permettre à la personne de (re)prendre confiance en ses capacités et en sa valeur. Il doit être formateur, tant en savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- L'accompagnement du chercheur d'emploi doit se prolonger pendant la durée du contrat aidé, à la fois pour vérifier la réalité des points ci-dessus, et pour anticiper la fin du contrat aidé et préparer un nécessaire rebond.

*Isabelle
a bénéficié d'un emploi solidaire.*

« Ce récit, à l'heure d'une récente actualité sociale et politique singulière concernant les contrats aidés, prend une dimension différente... Ce dispositif favorise l'emploi avec à l'origine un noble postula : celui de l'insertion, de la formation professionnelle, de permettre aux personnes de reprendre le cours d'une vie professionnelle selon l'âge et le niveau de compétences.

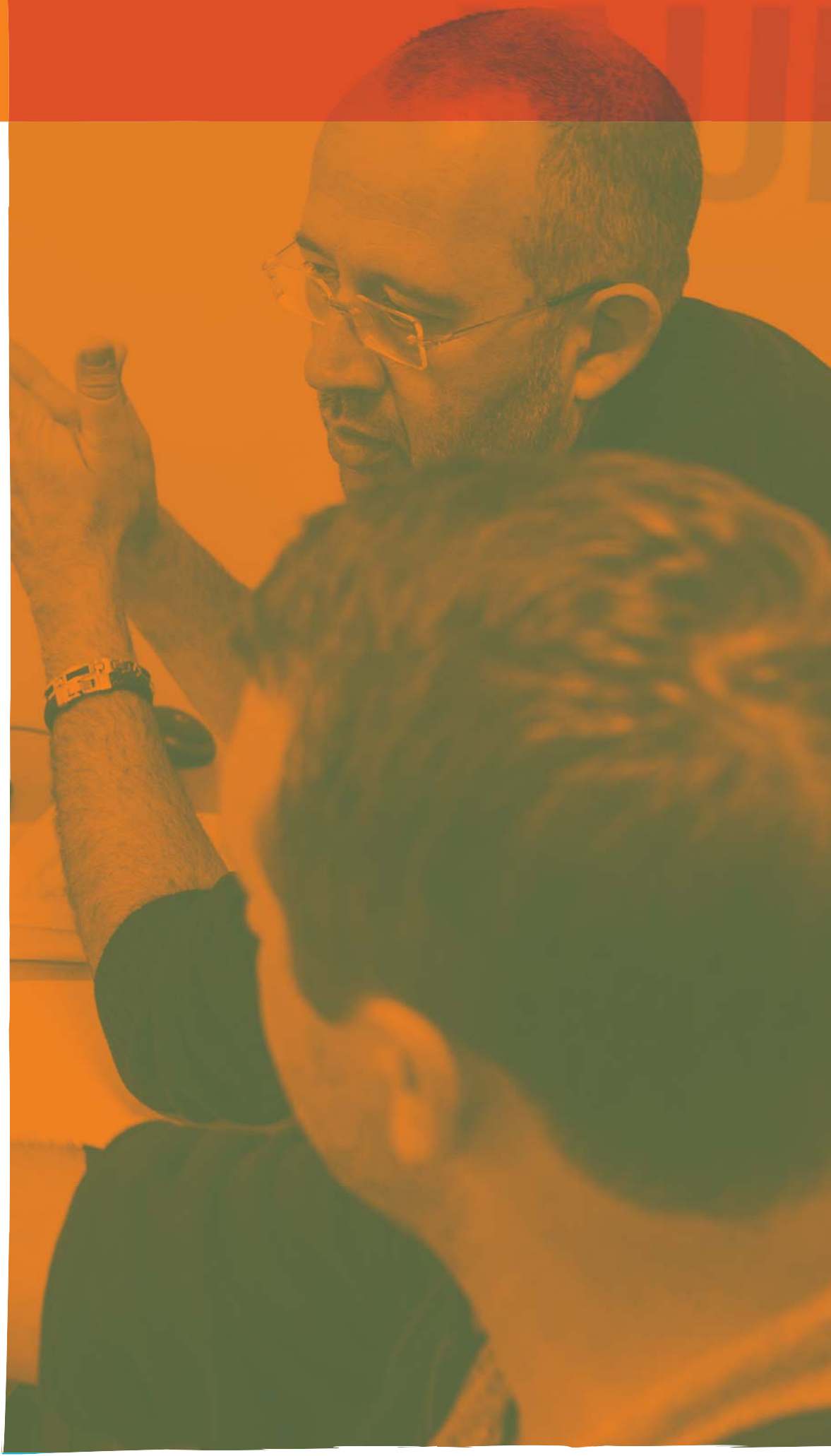
Mais souvent au fil du temps, ce type de contrat s'est dévoyé pour devenir une offre facile de publics précaires dans l'urgence d'un retour à l'emploi. J'ai été et je suis encore dans ce dispositif, qui je le rappelle doit être un marchepied. Cinq ans plus tard et quelques contrats aidés derrière moi, il semble qu'à 56 ans, et malgré une expérience professionnelle riche et un bon niveau d'études, le contrat aidé soit la seule issue. Le statut de travailleur handicapé, ne jouant pas en ma faveur qui plus est.

Alors oui, à un instant, ce contrat m'a sauvée et le mot n'est pas trop fort. Car un CDD précaire au SMIC et 35h, après un grand rien c'est à la clef : un toit, une vie qui reprend, des dettes que l'on solde petit à petit... Cependant le revers de la médaille : c'est le regard discriminant car c'est un statut non reconnu par les organismes de formation, c'est un bailleur social méfiant, une banque sur la réserve et autres perspectives de cotisations de retraite peu enviables et tant d'autres choses dans la vie quotidienne. »



LE CHOMAGE

2





PAROLES DE CHERCHEURS D'EMPLOI ET DE BÉNÉVOLES

Tous les chercheurs d'emploi ont vocation à retrouver un emploi. C'est la profonde conviction des bénévoles accompagnateurs¹³ de SNC.

Catherine, chercheuse d'emploi

« A plus de 50 ans, après 15 années d'assistante commerciale et trois années très difficiles de chômage, j'ai réussi une formation de conductrice de travaux en BTP. J'ai un CDI. J'ai énormément de chance. Petite, mon père, maçon à ses débuts, m'avait donné son mètre, un signe sans doute. »

Annie, bénévole

« Au cours de mes accompagnements, j'ai un mot d'ordre : ne jamais douter de la valeur des chercheurs d'emploi, comme êtres humains et comme personnes employables. Une relation de confiance permet l'expression des projets les plus fous. Parfois je suis surprise : le rêve d'un accompagné devient réalité, l'inaccessible devient réalité. Le chômage est une mise à l'épreuve, au sens étymologique, qui forge la personnalité, qui permet de renaître transformé. On en ressort, ou plus fort, grandi, ou plus fragilisé, détruit. C'est une épreuve existentielle, ça vient vous forger, c'est une épreuve du feu. On est toujours épaté de la réussite des chercheurs d'emploi. »

Le chômage prive l'économie de compétences nombreuses. Il est indispensable de se focaliser sur le développement de l'emploi, à partir des talents qui ne demandent qu'à s'exprimer, pour tirer la croissance du pays.

¹³ Les bénévoles de SNC accompagnent des chercheurs d'emploi pour les aider à retrouver un emploi. Travaillant toujours en binôme, et partageant mensuellement leur activité au sein d'un « groupe de solidarité », ils sont les témoins actifs de leurs recherches.

Dans leur recherche d'emploi les chercheurs d'emploi sont souvent seuls. Ils sont seuls, car les conseillers de Pôle emploi sont souvent débordés. Ils sont seuls, car l'expérience du chômage est difficilement partageable. Ils sont seuls, car un sentiment de honte les freine dans la mobilisation de leur réseau.

Laure, chercheuse d'emploi

« Après un licenciement difficile, je ne me sentais plus bonne à rien. On est tout seul après. Il fallait juste qu'on s'occupe un peu de moi. C'est comme une petite mort, on se demande comment on va faire. Je ne sors pas. De quel droit je vais sortir. Je n'ai pas le droit. Je me punis moi-même. Il y a de la culpabilité et de l'isolement. Je retiens surtout ça, tu t'exposes et ça devient épouvantable. C'est anxiogène ; on est en face de l'échec en permanence... Il faut se blinder. Prendre baffe sur baffe ; ça laisse des traces. »

Nicole, bénévole

« Des chercheurs d'emploi peuvent passer des mois, des années, sans être réellement écoutés. Par fierté, ils ne contactent pas leur réseau, ils ont un sentiment de honte, ils s'isolent. L'expérience du chômage peut couper des personnes de leur famille. Certains ne voient plus leurs enfants. Les autres peuvent apporter une consolation, mais c'est une épreuve intime. Le chômage fait partie des grandes épreuves de la vie, dans les épreuves difficiles on est seul. Parfois, je demande : « avec qui avez-vous parlé dans la semaine ? » La réponse est : « personne ». Je me souviens d'un échange entre chercheurs d'emploi et salariés au sein d'une grande entreprise, pourtant sans perspective d'embauche : par le seul fait d'être écoutées, nous avons vu ces personnes se redresser, retrouver leur dignité, relever la tête. »

L'accompagnement des chercheurs d'emploi est essentiel et doit se développer dans une relation bienveillante, d'écoute, de respect de la dignité des personnes, de compréhension des rythmes de chacun, avec pour objectif constant le retour à l'emploi.

La recherche d'emploi est une activité difficile, où alternent des phases de mobilisation et des phases de découragement.

Eric, chercheur d'emploi

« J'ai eu un passage difficile. Plein de choses se mélangeaient. Ma recherche qui ne donnait rien, mon père qui est décédé, une période très difficile. J'étais découragé totalement, totalement... je me disais que j'avais tout fait, frappé à toutes les portes, tout, tout, tout. Sans le soutien de mon médecin, je ne sais pas ce qui aurait pu se passer. Remonter la pente a été long. Parfois, il y a de faux espoirs : un CDD peut prendre fin cruellement, car il ne peut plus être renouvelé. Il faut tout recommencer. »

Guy, bénévole

« Le chômage n'est pas linéaire, il est fait de sursauts, de reprises de confiance, de dépression. Il est rarement un élément complètement isolé. D'autres éléments peuvent intervenir qui déstructurent, qui freinent une possible reconversion : un décès, un divorce, un handicap, une mobilité, des difficultés financières, etc. Le chômage doit être pris dans un ensemble. Les chômeurs ne sont pas des fainéants, ils passent beaucoup de temps à chercher du travail, être chômeur de longue durée, ce n'est pas être fainéant, c'est être perdu. »

Nicole, bénévole

« Il n'est plus possible de rechercher un emploi sans maîtriser le numérique. Sans numérique on n'accède même pas aux offres. Former les chercheurs d'emploi, et les accompagner, tant qu'ils n'ont pas acquis les compétences nécessaires, est une urgence absolue. »

La lutte contre le chômage appelle une mobilisation de toute la société, c'est un sujet humain avant d'être économique ou purement statistique. Les chercheurs d'emploi sont trop souvent stigmatisés. Il faut reconnaître la très grande difficulté du retour à l'emploi et mettre fin à des représentations caricaturales qui ne correspondent pas

14 « Affronter le chômage. Parcours, expériences, significations. », Étude réalisée pour SNC par une équipe de sociologues dirigée par Didier Demazière.

à la plupart des situations. Les chercheurs d'emploi sont dignes et courageux.

En matière de techniques de recherche d'emploi, les conseils donnés par l'entourage, professionnels, bénévoles, famille, sont considérés comme peu cohérents, divergents, instables, voire contradictoires, et ils sont dès lors jugés comme décalés, inadaptés, inopérants.

La recherche d'emploi est une épreuve plus qu'un programme. Le succès, l'accès à l'emploi, n'est pas le résultat prévisible d'une démarche rationalisée. La sortie du chômage survient dans le cours d'une épreuve, scandée par les échecs et les accidents, exposée aux imprévus et aux aléas, rythmée par les doutes et les espoirs, oscillant entre activisme et découragement, tendue vers une issue imprévisible et contingente. Il s'agit donc, d'abord, de résister à cette épreuve usante, et cela se traduit par une organisation globale de l'existence quotidienne, qui ne se limite pas aux seules démarches de protection de l'emploi, mais renvoie à un large ensemble de résistances.¹⁴

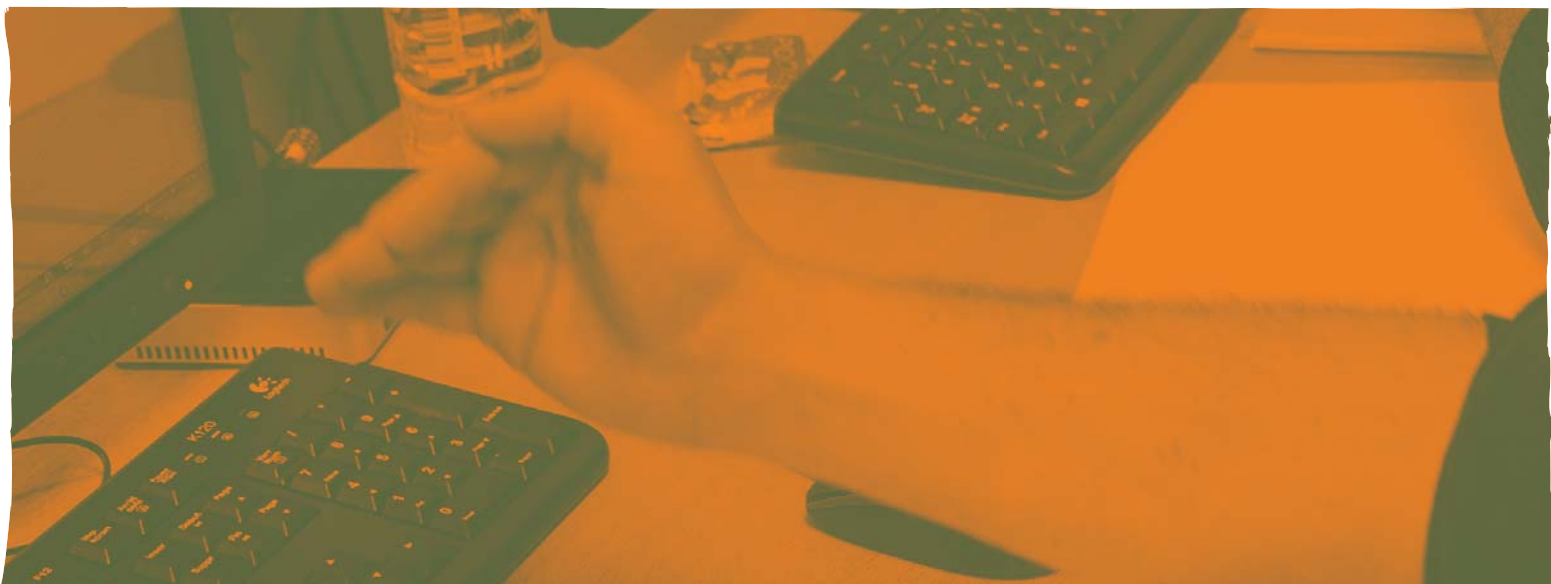
L'employabilité tient à peu de choses, parfois il suffit de se relancer un peu pour trouver l'emploi.

François, chercheur d'emploi

« Avec un CDD, on reprend un élan, puis ça s'arrête. Les fins de CDD sont des agressions, des blessures, des coups de poignard. Le problème, c'est que ça n'a pas tenu... Comment je me suis découragé... et pourtant je m'étais promis de tenir. On pense parfois que c'est foutu. Et puis une opportunité se présente, un hasard, et tout repart. »

Muriel, bénévole

« La dynamique tient à un fil, un petit rien et les choses s'éclairent. Venir voir un bénévole de SNC est déjà le début d'une mécanique. Je me souviens de cette fois où il m'a suffi d'indiquer à une personne au chômage depuis trois ans, très démotivée, qu'il y avait un salon pour les seniors, pour qu'elle y dépose un CV et soit finalement embauchée. Plus les chercheurs d'emploi font des rencontres, plus ils multiplient leur chance de retour à l'emploi. »



Quand le chômage dure, il devient une épreuve, une souffrance.

Anne, chercheuse d'emploi

« Il y a de la honte dans le chômage, c'est difficile d'en parler. Comme professionnelle, on se sent la personne la plus nulle de la terre, la personne la plus inutile du monde. En famille, il faut être à la hauteur de cette difficulté, de cette insécurité, dans laquelle on s'est placé et on place sa famille. La souffrance des siens s'ajoute à ses propres difficultés. Il faut payer les factures, se loger, se nourrir. C'est une douleur, on s'interroge : qui suis-je ? Est-ce que je ne vaudrais vraiment plus rien ? Il n'y a pas de place pour moi ? Les émotions sont à fleur de peau, les larmes coulent, malgré l'amour propre qui fait qu'on cherche à tenir. Le chômage crée de la souffrance et de la honte. »

Patrick, bénévole

« On reçoit des personnes détruites, sans espoir, sans confiance en elles, sans confiance dans leurs compétences. Elles ne se sentent plus le droit de rêver et ne peuvent pas parler de leur souffrance. Ecouter cette souffrance, c'est leur permettre d'exprimer leurs espoirs, leurs rêves les plus fous. Le chômage est une chose terrible à vivre : pour les jeunes c'est un espoir qui ne débouche pas. Pour les plus avancés en âge, c'est un mur. Il faut travailler plus longtemps et il n'y a pas de travail. C'est une injonction paradoxale qui rend fou. »

Isabelle, chercheuse d'emploi

« Je suis chercheuse d'emploi depuis mai 2015. J'en ai marre, mes recherches n'aboutissent pas. En entretien, je demande à réaliser une semaine d'immersion gratuite pour l'entreprise et personne ne me rappelle. Je suis lessivée par la difficulté de trouver un travail. Aujourd'hui, je vis avec pas grand-chose et c'est extrêmement difficile. Au chômage on s'isole, on baisse les bras. Il faut des gens qui nous tirent vers le haut. Les autres personnes qui travaillent n'ont pas envie de nous entendre pleurnicher ou se plaindre. Les personnes qui nous connaissent, comme elles sont impuissantes, prennent la tangente. Le chômage crée un sentiment d'usure. Au bout d'un moment les personnes baissent les bras, c'est trop difficile, ça demande trop d'énergie. Souvent on n'obtient qu'un emploi précaire, on ne peut pas se dire qu'on y est arrivé, qu'on va se reposer, il faut toujours repartir de l'avant. A un moment, je ne pouvais plus continuer, je ne pouvais plus. Je n'y croyais plus. »

Parce qu'il peut conduire à l'exclusion, la lutte contre le chômage de longue durée constitue une urgence absolue.

Elisabeth, bénévole

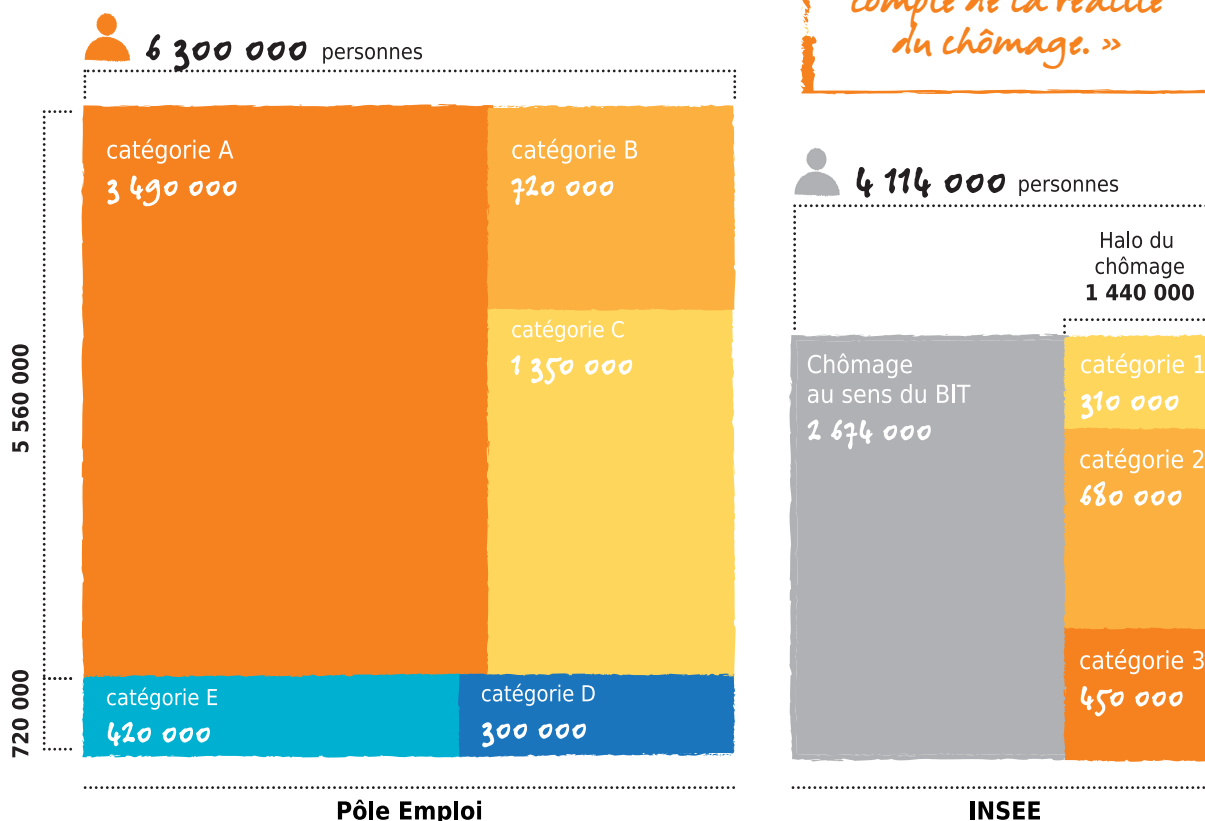
« Le chômage donne lieu à des vies en marge. Même dans l'exclusion les gens retrouvent du sens par l'entraide. Quel que soit le niveau de difficulté, on est toujours en capacité d'aider les autres, c'est en ça qu'on est humain, aider les autres c'est aussi s'aider soi-même. »



LES DONNÉES DU CHÔMAGE EN 2016-2017

Les différentes mesures du chômage

« Des mesures multiples qui peinent à rendre compte de la réalité du chômage. »



Sources : Pôle emploi (fin mai 2017). France métropolitaine. INSEE (moyenne 2015).

Les chiffres de Pôle emploi : une mesure administrative du chômage qui oublie les non-inscrits à Pôle emploi.

- La catégorie A recense les chercheurs d'emploi qui n'ont exercé aucune activité dans le mois ;
- La catégorie B recense les chercheurs d'emploi qui ont travaillé moins d'un mi-temps (soit moins de 78 heures, sur une base de 39 heures hebdomadaire) ;
- La catégorie C recense les chercheurs d'emploi qui ont travaillé plus d'un mi-temps (79 heures et plus) dans le mois ;

¹⁵ Il est constaté que 6 mois après leur fin de droits 50 % des chercheurs d'emploi n'actualisent plus leur situation et sont radiés. Source Unédic.

¹⁶ Source Unédic.

- La catégorie D recense les chercheurs d'emploi non immédiatement disponibles, non tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, etc.) ;
- La catégorie E recense les chercheurs d'emploi pourvus d'un emploi, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Tous les chercheurs d'emploi comptabilisés en catégorie A, B, C, D, E sont inscrits à Pôle emploi. **Cette comptabilisation exclue donc les personnes en recherche d'emploi mais qui ne sont pas inscrites, ou qui ont cessé de s'inscrire¹⁵.**

Parmi les 1 350 000 chercheurs d'emploi de la catégorie C, 550 000 ont travaillé à temps plein dans le mois¹⁶ soit 100 000 de plus en un an. Mais cette situation particulière s'explique par le fait que des personnes qui trouvent un emploi, pour un ou quelques mois, restent inscrites auprès de Pôle emploi afin de simplifier leur parcours administratif.

Les chiffres de l'INSEE : un sondage auprès d'un échantillon de la population.

L'INSEE publie des chiffres du chômage en s'appuyant sur une méthode définie par le BIT. Cette mesure a le mérite de permettre des comparaisons internationales car elle s'appuie sur des règles communes partagées par tous les pays. En France, cette mesure du chômage s'appuie sur une enquête continue auprès d'un échantillon de 100 000 personnes âgées de plus de 15 ans.

Les personnes comptabilisées au chômage selon les règles du BIT :

- N'ont pas du tout travaillé au cours de la semaine de référence.
- Sont disponibles pour travailler dans les deux semaines.
- Ont effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent.

La mesure de l'INSEE n'est donc pas impactée par l'inscription, ou la non-inscription à Pôle emploi.

Le halo autour du chômage : une demande latente de travail.

Dans son enquête, l'INSEE identifie des personnes inactives et en « demande d'emploi » mais non comptabilisables dans les chiffres du chômage. Cet ensemble constitue le halo du chômage, il représente 1 440 000 personnes et se décompose de la façon suivante :

- 310 000 personnes sont à la recherche d'un emploi mais non disponibles dans les 15 jours.
- 680 000 personnes souhaitent travailler, sont disponibles, mais n'ont pas fait de recherche active d'emploi dans le mois précédant l'enquête.
- 450 000 personnes souhaitent travailler mais ne sont ni disponibles, ni actives dans la recherche d'emploi.

Cette part de la population inactive correspond à une demande d'emploi latente qui pourrait se mobiliser en cas de croissance des offres d'emploi.

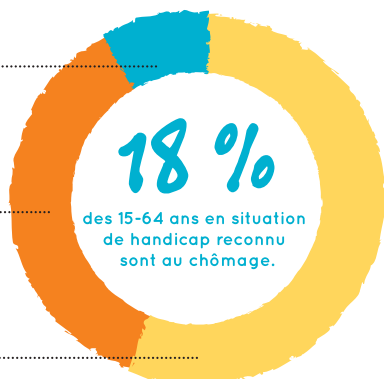
Le chômage des **personnes handicapées** : une double peine.

Personnes en situation de handicap de 15 à 64 ans vis-à-vis de l'emploi

Chômage (BIT)
191 000 personnes

En emploi
882 000 personnes

Population inactive
1 312 000 personnes



Source : enquête emploi INSEE 2013

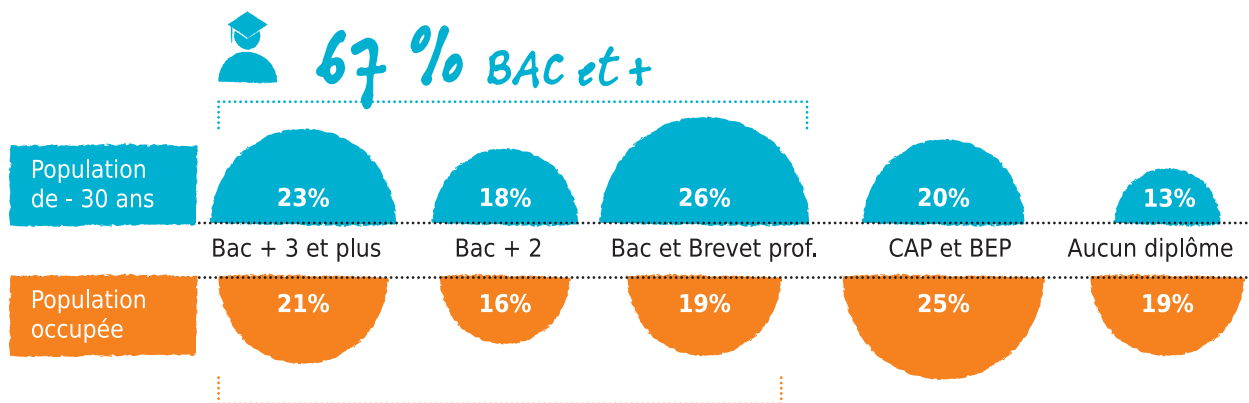
L'enquête emploi de l'INSEE permet aussi d'identifier les personnes qui déclarent souffrir d'un handicap, que celui-ci soit, ou non, reconnu administrativement. Ainsi, en 2013, 5,5 millions de

personnes déclaraient souffrir d'un handicap dont 2,5 millions étaient en emploi et 440 000 étaient en situation de chômage selon les critères de l'INSEE.

« Le taux de chômage des personnes en situation de handicap reconnu est près de 2 fois plus élevé que la moyenne nationale. »

Le chômage des jeunes : un espoir qui n'aboutit pas.

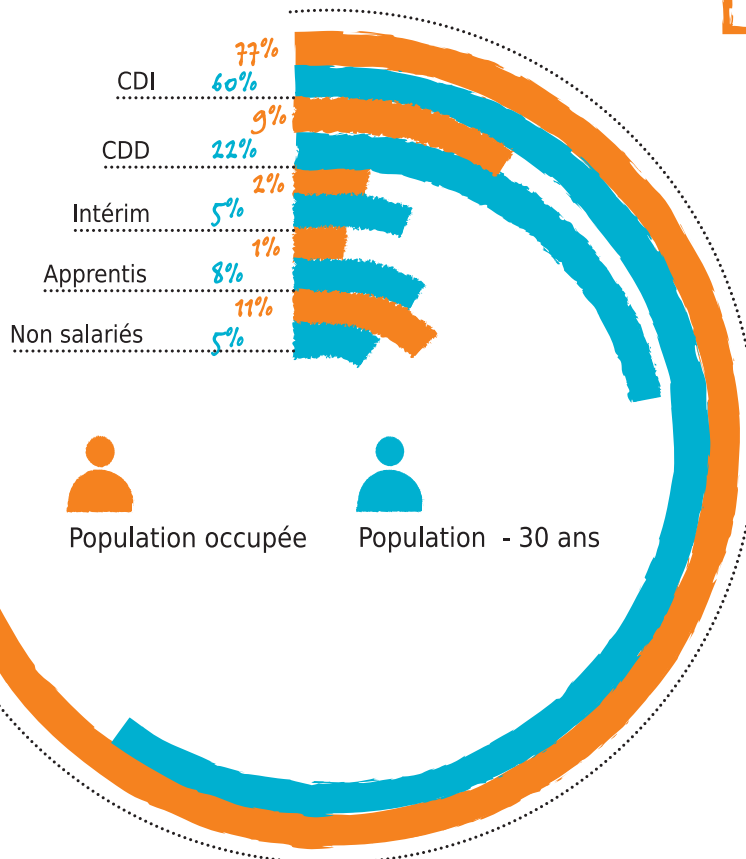
Qualification des personnes en emploi



Source : Données INSEE

 **56 % BAC et +**

« Bien que plus qualifiés que leurs aînés les jeunes sont plus souvent au chômage et plus souvent dans des formes précaires d'emploi. »



Nature des emplois occupés

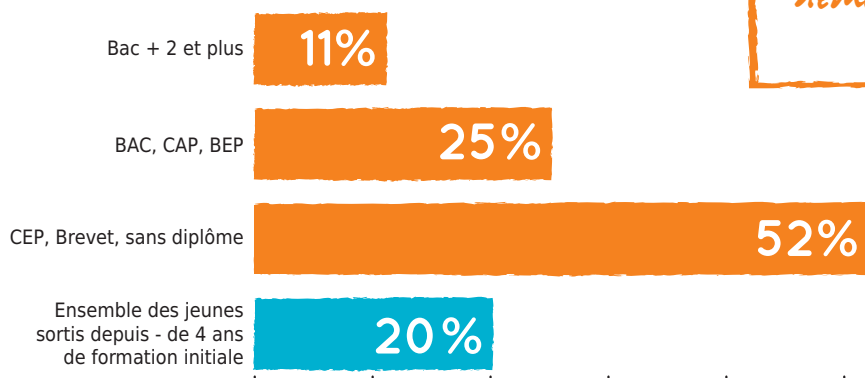
Les jeunes ont des emplois plus précaires : 60 % des jeunes sont en CDI contre 77 % pour l'ensemble des « occupés ». 27 % des jeunes sont en intérim ou CDD contre 11 % pour l'ensemble des « occupés ».

Les jeunes sont proportionnellement deux fois moins à être non-salariés : 5 % contre 11 % pour l'ensemble des « occupés ».

Le chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population active : plus de 22 % contre 10 % pour l'ensemble de la population¹⁷. Un jeune sur cinq, quatre ans après avoir terminé, ou interrompu, sa formation, est en recherche d'emploi. 52 % des jeunes sans diplôme sont concernés.

¹⁷ Données INSEE, au sens du BIT, mars 2017.

Taux de chômage des jeunes sortis depuis moins de quatre ans de formation initiale



« Le niveau de qualification demeure un rempart essentiel contre le chômage. »



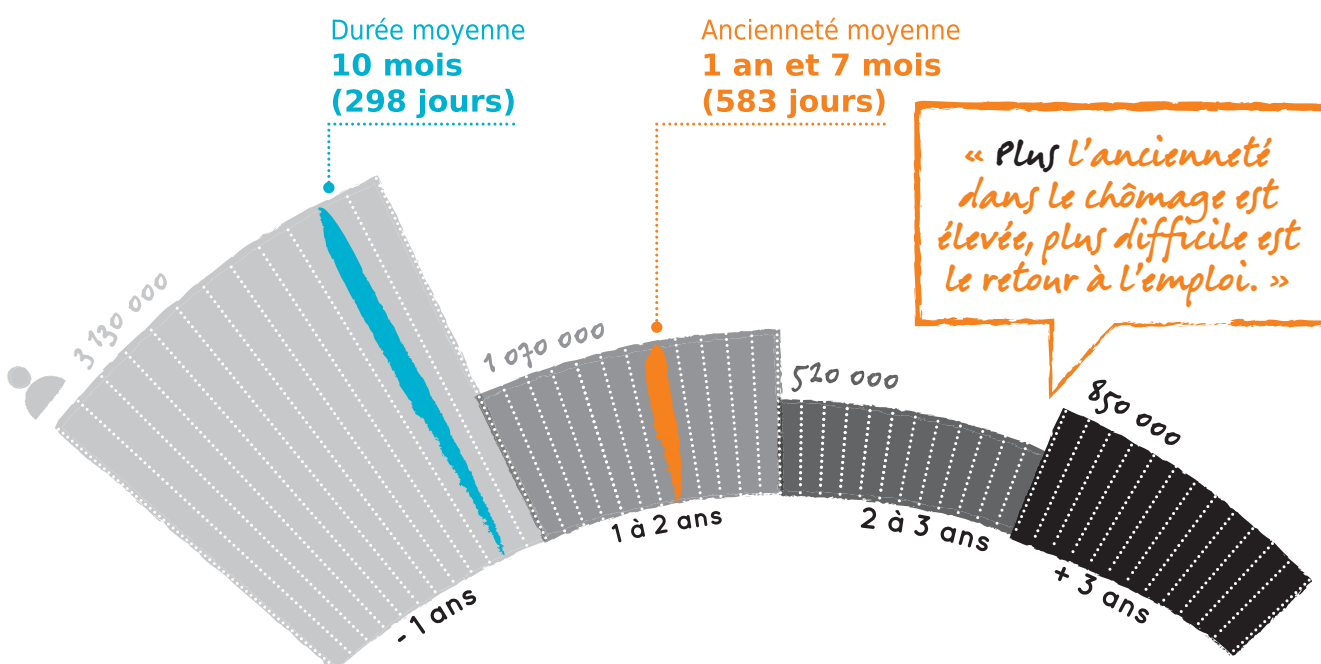
Source : Données INSEE (2016)

L'ancienneté dans le chômage : une donnée mal évaluée et inquiétante.

L'ancienneté des personnes qui sont au chômage, un an et sept mois en moyenne, est nettement plus élevée que la durée au chômage des gens qui en sortent, soit 10 mois. En effet le chômage n'est pas une file d'attente où les premiers entrés seraient les premiers sortis.

Ces chiffres sont extrêmement élevés (850 000 personnes sont au chômage depuis plus de trois ans, soit l'équivalent de la deuxième ville de France : Marseille !) et pourtant ils sont largement sous-évalués. En effet dès qu'un chercheur d'emploi travaille un jour « le compteur » de son ancienneté est remis à zéro !

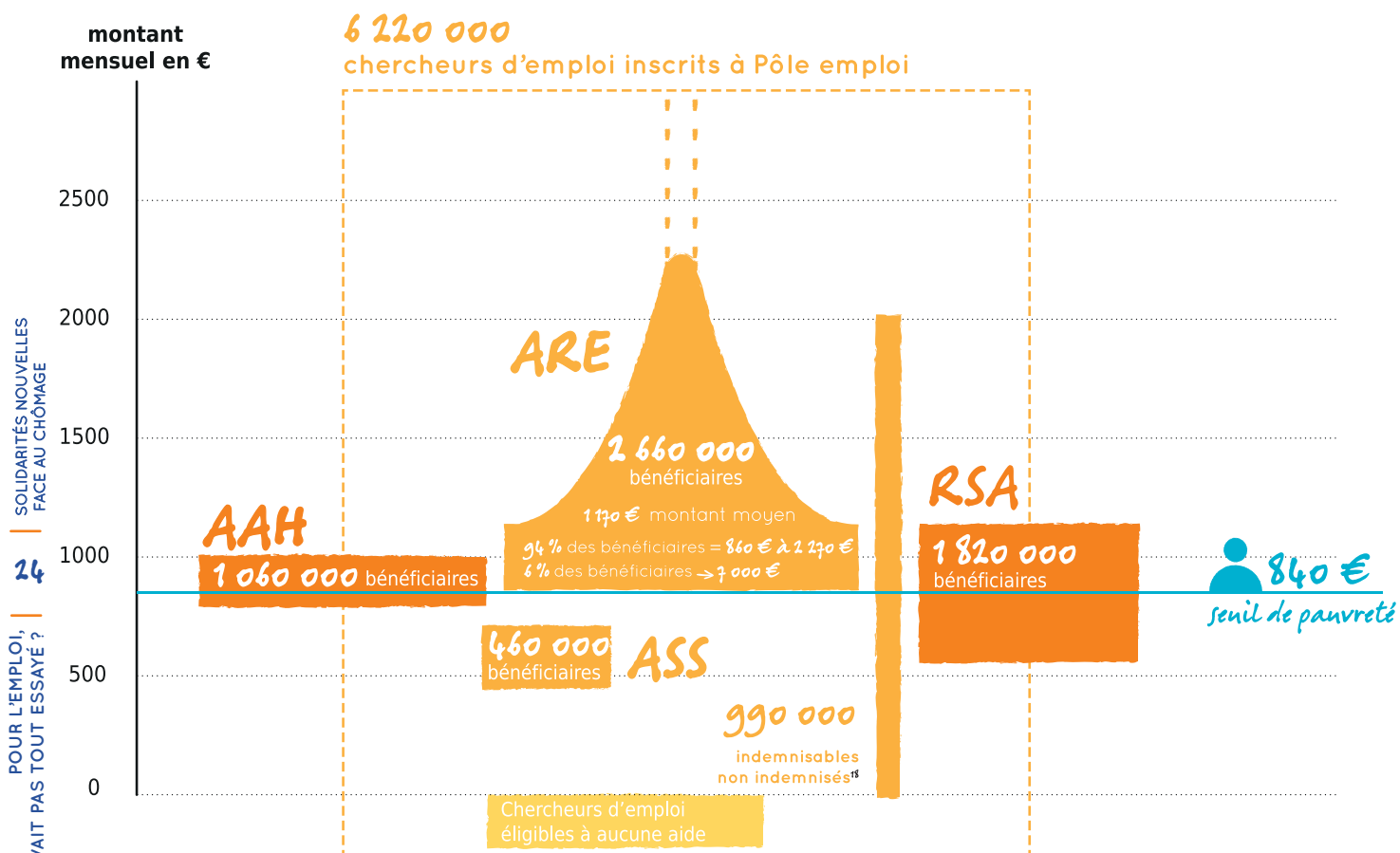
Ancienneté dans le chômage des chercheurs d'emploi des catégories A, B, C



Source : Pôle emploi (au 31 mai 2017)

Les revenus des chercheurs d'emploi : une perte de pouvoir d'achat qui s'accroît avec l'ancienneté dans le chômage.

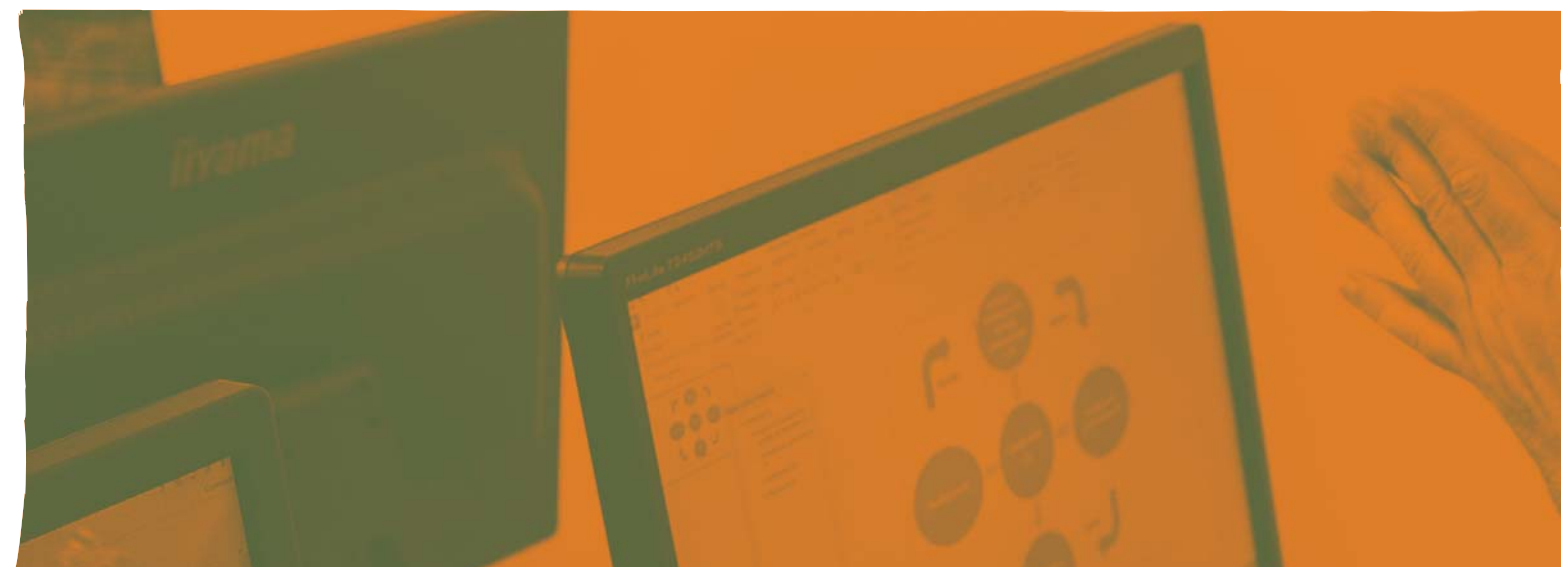
Représentation des principales sources de revenu brut des chercheurs d'emploi



Sources :

- 1 : Données Pôle emploi à fin mars 2017, catégories A, B, C, D, E.
- 2 : Données RSA à fin mars 2017. Conjoncture RSA n°18, juin 2017.
- 3 : Données AGEFIPH.
- 4 : Données INSEE 2014

18 Personnes ayant des droits ouverts mais percevant 0 € car étant en différé de paiement des droits, ou ayant eu une activité rémunérée dans le mois amenant à une allocation nulle, ou étant prises en charge par la Sécurité Sociale, etc.



Environ 50 %
des chercheurs d'emploi
ont un revenu inférieur
au seuil de pauvreté

Ce graphe positionne schématiquement les principales sources de revenu des chercheurs d'emploi : ARE et AREF (ARE Formation), ASS, AAH, RSA. D'autres aides peuvent intervenir et apporter un complément de revenu essentiel comme l'APL (aide personnalisée au logement) ou la Prime d'activité (issue de la fusion le 1er janvier 2016 de la prime pour l'emploi et du RSA activité). Tous les bénéficiaires de l'ARE et de l'ASS sont inscrits à Pôle Emploi. En revanche tous les bénéficiaires de l'AAH et du RSA ne sont pas chercheurs d'emploi et ne sont pas nécessairement inscrits à Pôle Emploi. L'ARE repose sur un système assurantiel : le montant de l'allocation chômage est lié au revenu perdu des derniers emplois, son montant maximal est de 7240 €. 94 % des allocataires touchent une rémunération inférieure à 2 270 €.

L'ASS est forfaitaire, elle est soumise au non dépassement d'un plafond de revenu du couple, l'ASS est majorée au-delà de 55 ans.

L'AAH est forfaitaire, 810 €, et dégressive selon les conditions de ressources du foyer. Elle peut être complétée d'un des deux dispositifs suivants : le complément de ressource, 180 €, ou la Majoration pour la Vie Autonome, 105 €.

Le calcul du RSA prend en compte la situation du foyer, c'est-à-dire l'ensemble de ses revenus, y compris l'Aide Personnalisée au

Logement (APL), et le nombre d'enfants à charge. Le RSA est bonifié pour les parents isolés. Le RSA d'une personne seule est de 534 €, le RSA d'un parent isolé avec deux enfants est de 1 150 €. Il peut aller au-delà s'il y a plus d'enfants à charge.

Sous différentes règles de cumul et de plafonnement, le RSA et l'AAH sont cumulables avec l'ARE. Depuis le 1er janvier 2016, l'ASS n'est plus cumulable avec l'AAH. Enfin, ces aides sont maintenues, en cas d'activité partielle rémunérée, selon des règles propres à chaque mesure donnant lieu, le cas échéant, à des abattements.

Sur plus de 6,2 millions de chercheurs d'emploi toute catégorie, près de 2,7 millions sont indemnisés au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, pour une rémunération moyenne nette de 1 110 €. Les autres, soit bénéficient de l'ASS, du RSA ou de l'AAH pour des revenus compris entre 490 et 1150 € (éventuellement plus pour une personne isolée, bénéficiaire du

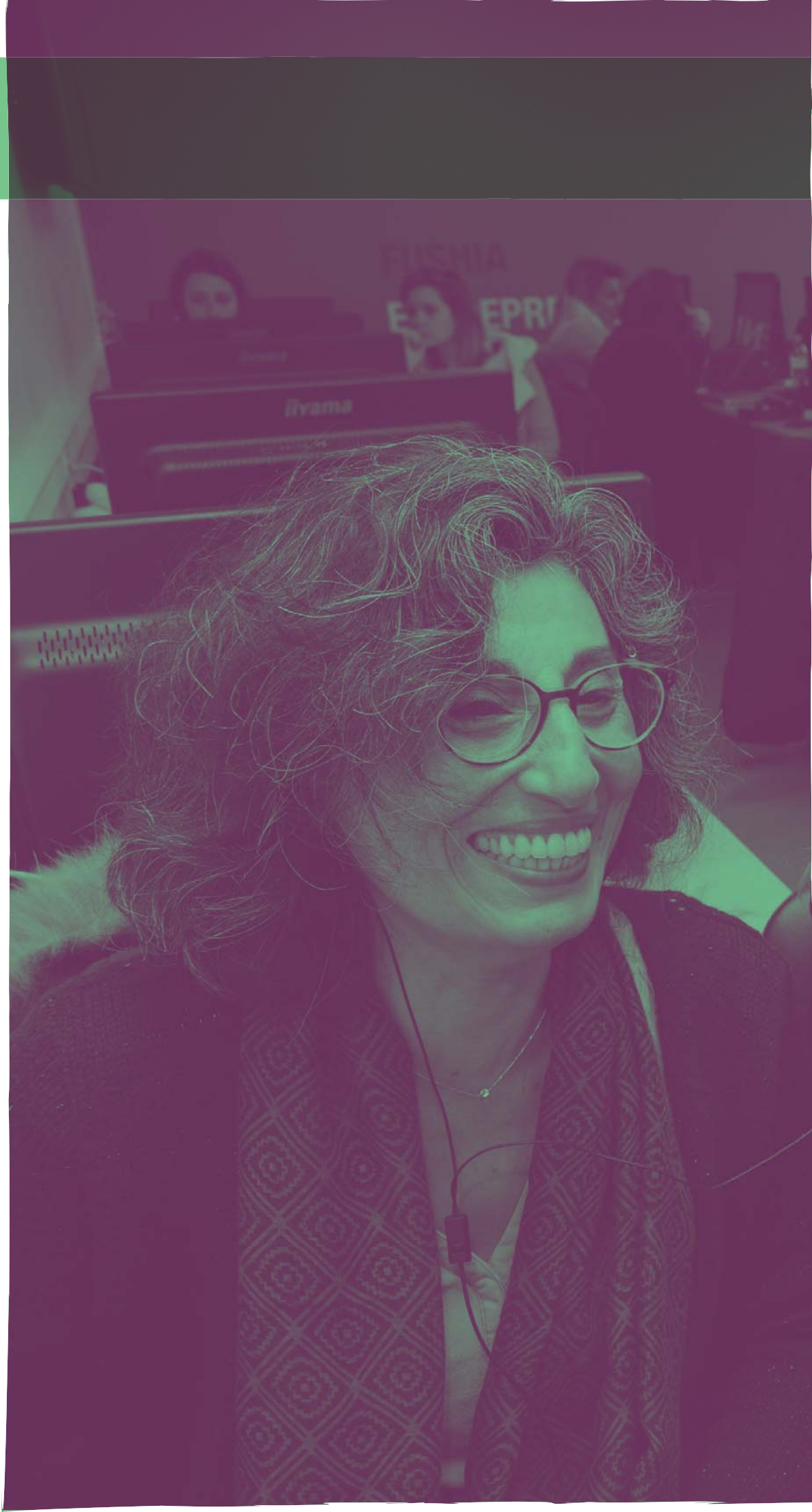
RSA, avec plus de deux enfants), soit ne touchent rien. **Le passage de l'allocation d'aide au retour à l'emploi à l'ASS, pour ceux qui peuvent en bénéficier, constitue une chute de revenu particulièrement brutale.**

« SNC est défavorable à une dégressivité des allocations d'assurance chômage qui frapperait, de fait, les personnes les plus fragiles. »



LES RECONVERSIONS DES PROFESSIONNELLES

3





LES ENJEUX DES MUTATIONS DU TRAVAIL

Le numérique : une transformation fulgurante.

Qui peut nier l'extraordinaire développement du numérique ? Celui-ci envahit nos usages : nos modes de consommation, nos relations avec les administrations, nos pratiques professionnelles, etc. Et cette évolution ne fait que s'accélérer. L'industrie est loin d'avoir terminé sa mutation. « L'usine du futur » intègre des robots de plus en plus intelligents, mais aussi des imprimantes 3D et, désormais, des robots collaboratifs ou « cobots »¹⁹. Dans les transports, l'ère est au « sans-chauffeur », pour les bus, les navettes et les taxis. Dans les champs, les tracteurs autonomes sont expérimentés. Dans le tertiaire, après l'automatisation des tâches administratives, voici l'automatisation du savoir et de la réflexion. La plupart des activités pourront être préparées, ou réalisées, par des algorithmes : un cours, un article de presse, un diagnostic médical, une plaidoirie, un conseil financier, un plan marketing, etc. Même le champ relationnel pourrait être impacté : des robots, à forme humaine ou animale, apporteront aide et réconfort à des personnes malades ou isolées.

Les impacts de cette transformation sur l'emploi et le travail sont, et seront, **considérables.**

Les avis divergent quant à l'impact de ces évolutions sur la quantité d'emplois. Pour les uns, la robotisation, le développement du big data et de l'intelligence artificielle, pourraient donner lieu à des destructions massives d'emplois. Pour les autres, il ne s'agit là que d'opportunités pour créer de nouvelles activités et des métiers que nous n'imaginons pas aujourd'hui.

En revanche, tous les acteurs s'accordent sur l'inévitable transformation des métiers. La maîtrise du numérique est, ou sera, partout une compétence indispensable, soit dans le cadre des activités du cœur de métier, soit simplement pour gérer son planning ou rendre compte de son activité.

Au-delà, le numérique transforme la nature même du travail. Il transforme l'accès et la relation aux clients. Il transforme la relation aux autres en développant des relations plus fondées sur l'agilité, la coopération et le partage du sens, que sur la fragmentation des tâches et l'obéissance. Il rend accessibles les savoirs et les outils désormais partagés et enrichis entre pairs. Progressivement, le travail, comme épanouissement de soi et contribution à l'économie générale, se dissocie de l'emploi, c'est-à-dire, d'une relation salariée, s'accompagnant de l'acceptation volontaire d'une autorité hiérarchique. Le concept même d'autorité hiérarchique devient inopérant. Ce ne sont plus des « supérieurs » qui organisent, et évaluent, le travail, mais des algorithmes. Il n'y a plus d'autorité hiérarchique formelle mais une réelle subordination économique et opérationnelle. Ce mouvement s'amorce sous nos yeux. Il nécessite de repenser profondément le droit du travail et notre système de protection sociale.

Dans un tel contexte, l'accompagnement des transitions professionnelles constitue un impératif majeur.

Les transitions professionnelles sont inévitables, il faut donc renforcer les dispositifs qui permettent de les accompagner au mieux. C'est un enjeu économique dans la compétition internationale. C'est aussi un enjeu éthique pour ne pas laisser sur le bord de la route ceux qui s'adapteront plus lentement.

¹⁹ Robot d'apparence humaine, pouvant travailler en coopération avec des salariés.



PAROLES DE CHERCHEURS D'EMPLOI

Certains chercheurs d'emploi décident, de façon volontaire ou subie, de changer de métier. Il s'agit d'une décision lourde qui nécessite une formation qualifiante sur environ une année. Dans ces situations, les chercheurs d'emploi font preuve d'engagement, de courage et capacités d'apprentissage. Dans la grande majorité des cas, ces reconversions permettent le retour à l'emploi.

Les transitions professionnelles sont envisageables à tout âge. Elles requièrent toujours une forte motivation.

Sabine, 38 ans

« J'étais responsable d'un magasin, je gagnais ma vie très correctement mais au fil des ans, je supportais de moins en moins bien une pression commerciale de plus en plus forte. Il fallait faire du chiffre par tous les moyens. A la faveur d'un congé parental d'un an, j'ai pu me poser et réfléchir à mon avenir : qu'est-ce que je voulais faire ? Etais-je vraiment capable de continuer à ce rythme ? J'ai aussi évalué mes envies, enfin mon envie réelle qui était de travailler dans le secteur de la maroquinerie. A travers mes recherches j'ai appris qu'une entreprise créait des postes dans cette branche et recrutait du personnel qualifié en faisant appel à Pôle emploi. Je me suis décidée à faire le « grand saut » très vite : en quelques semaines, j'ai négocié une rupture conventionnelle avec mon employeur pour pouvoir être intégrée à la formation. J'espère décrocher une formation de quatre mois qui sera suivie d'un contrat de qualification de 18 mois. Je suis motivée et sûre de mon choix. Mais il implique d'énormes sacrifices. D'abord parce que le système est beaucoup plus complexe que ce que j'imaginai. J'ai été contrainte de passer trois réunions d'informations, trois séries de tests, trois entretiens, dans trois centres de formation différents. J'attends leur réponse. Un vrai stress ! Je dois apprendre un nouveau métier dont j'ignore tout. Et surtout, je vais sans doute devoir quitter ma région, déménager pour suivre les cours. C'est un choix que j'assume et qui entraîne aussi des bouleversements pour mon mari et mes deux enfants. »

L'identification d'un nouveau projet professionnel est un processus long qui nécessite plusieurs mois de construction progressive.

Véronique, 55 ans

« Lorsque j'ai rencontré mon mari, artisan, j'avais un CAP de peintre en bâtiment. J'ai consacré de nombreuses années à assurer la comptabilité de l'entreprise familiale. Après mon divorce, j'ai dû changer de métier. Pendant dix ans j'ai été technicienne métreur dans le bâtiment. J'ai enchaîné les CDD et les prestations, mais sans jamais parvenir à stabiliser ma situation. Ensuite, je me suis installée comme peintre en bâtiment. Mais la crise économique a eu raison de mon énergie, j'ai dû fermer l'entreprise et je me suis retrouvée avec, comme seule ressource, le RSA. C'est à cette époque que je

suis entrée en contact avec des bénévoles de SNC. Avant de les rencontrer, Pôle emploi ne m'avait jamais proposé de reconversion ou de formation. Avec l'appui de SNC, j'ai postulé à deux reprises pour des formations de comptabilité, elles m'ont été refusées. Deux ans se sont écoulés, difficiles matériellement. J'ai vraiment connu la galère de l'incertitude. Mais la troisième tentative a été la bonne, j'ai décroché une formation qui a duré 8 mois, puis obtenu un emploi solidaire qui vient de se transformer en CDI. Au final, ce parcours m'aura pris près de trois ans. Il a été long, parsemé de beaucoup d'angoisses et d'interrogations. »

L'identification et l'activation d'une formation nécessitent toujours de l'engagement, parfois il s'agit d'un véritable parcours du combattant.

Martine, 45 ans

« A l'origine, je suis décoratrice d'intérieur. J'ai travaillé pendant plusieurs années pour une boutique avant d'être licenciée. En assistant à une conférence, j'ai découvert le métier d'art-thérapeute. Un coup de cœur ! Après une courte réflexion j'ai compris que c'était dans cette voie que je voulais m'engager. J'ai consacré une grosse partie de mes économies à financer une formation, obtenu mon diplôme et effectué quelques stages, mais, faute de trouver un contrat pérenne, depuis un an, je touche l'ASS. Même si je traverse une période de grosse galère, je suis toujours aussi motivée et déterminée. »

La formation demande un investissement considérable. Un effort que les chercheurs d'emploi font pour s'adapter à l'évolution du marché et qui est mal reconnu.

Xavier, 56 ans

« Je travaillais dans une banque comme conseiller en patrimoine, j'ai été licencié. Je ne trouvais pas de travail, alors il faut être pragmatique, j'ai pris un emploi bien moins payé et à mi-temps comme comptable dans un syndicat de copropriété. Je me suis formé sur le tas, je travaillais toute la journée et le soir pour apprendre. Il faut accepter de faire des heures. C'est un combat quotidien. Après différentes expériences, je travaille aujourd'hui à temps plein dans ce secteur. »

Franck, 43 ans

« Je suis cuisinier, ou plutôt, j'étais jusqu'à un accident grave de scooter qui m'interdit désormais d'exercer mon métier. J'ai donc décidé de changer de voie. Comme je suis reconnu travailleur handicapé et que je dispose de l'AAH, j'ai pu suivre une formation de niveau IV en secrétariat/paie/comptabilité, dans un centre de formation spécialisé. Même quand on est très motivé, c'est vraiment compliqué : je me suis éloigné de ma famille, de mes enfants. Il a fallu m'exiler pour suivre la formation. Dans cette situation, il faut d'abord penser à soi, avant les autres, même ceux que l'on aime. Aujourd'hui, j'ai fini ma formation, mais je ne trouve pas d'emploi. C'est vraiment dur. »



NOTRE DIAGNOSTIC



L'accompagnement des chercheurs d'emploi qui s'engagent dans un processus de reconversion professionnelle est absolument essentiel.

Un chercheur d'emploi qui envisage, par choix ou par contrainte, de changer de métier va devoir franchir différentes étapes qui s'apparentent bien souvent à un véritable parcours du combattant :

- Construire son projet professionnel.
- Identifier une formation qualifiante.
- Trouver le financement de cette formation et l'activer.
- Suivre cette formation et réussir les examens.
- Chercher un emploi dans son nouveau métier (pour lequel il ne bénéficie pas d'expérience).

Toutes ces étapes nécessitent à la fois des conseils et des encouragements. Plus qu'un chercheur d'emploi « bien dans son métier », un chercheur d'emploi en transition professionnelle a besoin d'être accompagné régulièrement et dans la durée, même s'il est particulièrement difficile de donner des recommandations valables dans tous les cas. Une forte motivation est essentielle pour tenir tout au long de ces différentes étapes, celle-ci découle principalement de la qualité du processus de construction du projet professionnel.

Olivia, 35 ans

« Après mon bac, j'ai fait cinq années d'études en sociologie et j'ai enchaîné des postes de chargée d'études. J'ai connu des périodes de chômage, des périodes de petits boulots, j'étais assez désemparée. Puis les hasards, positifs, se sont enchaînés : je suis entrée en relation avec SNC, j'ai identifié mes faiblesses, en particulier mon manque de réseau. Et c'est par hasard que j'ai rencontré une directrice de théâtre, qui m'a fait confiance : elle cherchait quelqu'un pour animer la communication de son établissement. Je n'avais ni expérience ni diplôme dans cette branche. Mais j'étais enthousiaste, pleine d'énergie. Elle m'a fait confiance. Aujourd'hui je suis CDIée. J'ai réussi cette reconversion parce que j'ai pu parler de mes doutes, de mes faiblesses avec des bénévoles de SNC. »

L'aléa décisionnel et budgétaire en matière de formation qualifiante est totalement incompatible avec l'engagement personnel des chercheurs d'emploi.

Trop de chercheurs d'emploi sont confrontés à un rejet de leur projet de formation alors qu'ils ont dépensé une énergie considérable à identifier des centres de formation, à passer des tests, à obtenir des devis. Ces rejets reposent sur des contraintes budgétaires ou sur des processus décisionnels mettant en œuvre des commissions ad hoc. Trop de règles, trop de conditions, encadrent l'accès à la formation pour les chercheurs d'emploi. Pôle emploi est bien souvent le principal porteur de « mauvaises nouvelles », même si celles-ci résultent de décisions prises par une multitude d'acteurs,

par ailleurs mal coordonnés. D'après Pôle emploi, un tiers des formations qu'il prescrit ne sont pas financées par lui et, par ailleurs, 23 % des formations auxquelles accèdent les chercheurs d'emploi ne sont pas prescrites par Pôle emploi.

Hénia, 34 ans

« Je viens d'Afrique où j'ai travaillé dans le secteur de la photo. Arrivée en France, j'ai exercé mille petits boulots en particulier comme aide-soignante dans des maisons de retraite. Mais dans ces établissements, les conditions d'embauche se sont durcies : il faut désormais un diplôme. Inscrite à Pôle emploi, j'ai tenté de faire une formation en coiffure. Quelle galère, il fallait présenter des devis, des centres de formation agréés, trouver les bonnes dates, les bonnes sessions. C'était si compliqué, j'ai abandonné. C'est ma rencontre avec SNC et « Femmes de Montreuil » qui m'a redonné l'énergie de reprendre une formation d'aide-soignante : ils m'ont épaulé pour obtenir une validation des acquis de l'expérience (VAE) puis une formation agréée. Au final, j'aurai mis plus de trois ans à obtenir ma formation et 8 mois pour ouvrir mes droits à l'assurance chômage ! »

L'investissement colossal des chercheurs d'emploi doit être mieux pris en compte et reconnu.

Les chercheurs d'emploi qui s'engagent dans une transition professionnelle font des sacrifices importants, financiers et personnels. Si, par malheur, ils échouent ils peuvent avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage et doivent réengager une recherche d'emploi en étant particulièrement fragilisés. D'une certaine façon ce sont eux qui font l'effort de s'adapter à une société en mutation. A ce titre cet investissement doit être reconnu et allégé, a minima en matière de processus administratifs.

Catherine, 55 ans

« J'ai une formation d'assistante commerciale. J'ai été licenciée lorsque j'avais 50 ans, après avoir passé plus de quinze ans dans la même entreprise. Pendant trois ans, j'ai alterné petits boulots et périodes de chômage. Au fond de moi, j'ai fini par m'avouer que je ne voulais plus être assistante commerciale, que j'avais envie d'autre chose. C'est en aidant une amie dans ses recherches que j'ai eu le déclic : comme elle, je voulais devenir conducteur de travaux dans le BTP. Je dois reconnaître que les agents de Pôle emploi ont été compréhensifs et efficaces, j'ai pu obtenir rapidement une formation en dehors des procédures normales. Mais je n'imaginais pas que ce serait si difficile. Il fallait tout réapprendre, et surtout j'étais confrontée à l'énergie de jeunes gens, des moins de 25 ans... j'ai énormément travaillé pour obtenir ma qualification, ça a vraiment été une période très rude. Mais aujourd'hui, je me suis battue, un employeur m'a fait confiance et j'ai décroché un CDI.

L'univers de la formation est désorganisé et mal piloté.

Aujourd'hui trois grands acteurs interviennent dans la formation professionnelle : les régions, l'Etat et les branches professionnelles. Cependant, il n'existe aucune répartition claire de leur rôle, chacun des trois acteurs pouvant financer le même type d'action et viser le même public.

Le marché de la formation est fragmenté en 15 000 organismes dont la formation est l'activité principale, 50 000 organismes dont la formation est l'activité secondaire, 20 000 formateurs libéraux, auxquels il faut rajouter les centres de l'Afpa, les Greta, les « écoles » internes aux entreprises, les offres de formation continue des universités, etc.

La logique concurrentielle et la pression économique qui pèsent sur tous les acteurs font que ce sont les formations les plus rentables, et non les plus utiles, qui sont développées : c'est bien plus facile de former des vendeurs que des techniciens de l'industrie, dans un cas une simple salle de classe, dans l'autre des équipements mécaniques souvent très coûteux, alors que l'offre de formation industrielle est insuffisante et que le secteur peine à recruter. **La multiplicité des acteurs fait aussi que, concrètement, un centre de formation doit monter une même formation pour des publics relevant de différents financeurs.** Cela l'oblige à combiner des durées de formation différentes, des contenus différents (pour une même finalité) et des pratiques pédagogiques variables (plus ou moins de cours en ligne par exemple). Dans les faits, aucun cahier des charges des financeurs n'est réellement respecté. Les contenus des formations sont aussi densifiés pour réduire les coûts ce qui pèse sur la charge d'apprentissage des chercheurs d'emploi parfois soumis à un véritable « bourrage de crâne ».

A minima il serait essentiel de clarifier une bonne fois les rôles respectifs de l'Etat et des régions en matière de formation professionnelle ! En aucune façon, ceux-ci ne devraient intervenir sur un même type de public ou sur un même type de formation : reconversion lourde, mise à niveau professionnelle, formation au numérique, apprentissage du français, etc.

Clément, 25 ans

« Après un bac STG, j'ai commencé une fac de logistique. J'ai vite compris que ce genre d'études n'était pas vraiment fait pour moi, j'ai étudié cinq ans en licence. Du coup, je tâtonne, j'hésite, je ne sais pas vraiment vers qui me tourner. Le Pôle emploi me fait peur : tout y est compliqué. J'ai tenté d'intégrer l'Ecole 42, ce fut une belle expérience, même si, après des semaines de tests, je n'ai pas pu continuer. Aujourd'hui, je veux faire un BTS informatique, mais je rame, j'attends une réponse d'un GRETA. »

NOS PROPOSITIONS



.1.

Accroître la part des budgets de formation destinés aux chercheurs d'emploi pour permettre une meilleure satisfaction de leur choix professionnels

.2.

Permettre que Pôle emploi développe un parcours d'accompagnement des reconversions professionnelles.

En particulier :

- Organiser un suivi dans la durée des chercheurs d'emploi qui s'engagent dans une transition professionnelle : de la définition du projet professionnel au retour à l'emploi en passant par l'identification, l'activation et la réalisation d'une formation.
- Faire de la connaissance des métiers (et des compétences associées) ainsi que du conseil en évolution professionnelle, les axes majeurs de l'offre de service de Pôle emploi.
- Offrir une prestation complète de financement de la formation au profit des chercheurs d'emploi.
- Généraliser une prestation d'évaluation des compétences sur deux ou trois jours.

.5.

Rapprocher les acteurs de la formation initiale du monde de l'entreprise.

.3.

Ouvrir la formation des chercheurs d'emploi sur les entreprises.

En particulier :

- Identifier les freins à l'apprentissage et à la formation en alternance et renforcer le développement de ces formules.
- Associer formation et entreprises d'insertion, pour les chercheurs d'emploi de longue durée.
- Ouvrir aux chercheurs d'emploi les formations dédiées aux salariés.
- Augmenter, autant que de besoin, les formations préalables à l'embauche.

.4.

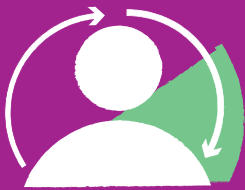
Clarifier et simplifier l'univers de la formation professionnelle en garantissant aux chercheurs d'emploi un système de qualité.

Développer un guichet unique de la formation, ou, a minima, répartir clairement les rôles entre l'Etat, les régions, les branches professionnelles (différencier les publics et les types de formation).

Mettre en place des dispositifs qui évitent que des chercheurs d'emploi ne soient pas acceptés dans des formations pour la seule raison qu'ils n'habitent pas le « bon » département ou la « bonne » région.

.6.

Mettre l'assurance chômage au service des transitions professionnelles.



METTRE L'ASSURANCE CHÔMAGE AU SERVICE DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

L'accompagnement des transitions professionnelles, un objectif constant de l'assurance chômage.

Quels que soient les périodes et les contextes économiques, l'assurance chômage a toujours accompagné les transitions professionnelles. Ainsi l'attribution d'allocations d'assurance chômage aux allocataires en situation de formation est-elle une règle constante. Selon des modalités et combinaisons qui ont varié dans le temps, **différentes mesures ont permis aux allocataires en formation de la suivre jusqu'à son terme, en bénéficiant d'un revenu de remplacement**, même lorsque leur durée d'indemnisation arrivait normalement à échéance avant la fin de la formation.

L'assurance chômage aide aussi les chercheurs d'emploi, anciens salariés, à créer leur entreprise en maintenant le versement des allocations en cas de revenu insuffisant, y compris après le démarrage de leur activité. Par ailleurs, un dispositif particulier, l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise, l'ARCE, permet aux créateurs d'entreprise d'opter pour le versement d'une partie de leurs droits sous forme d'un capital. Celui-ci peut alors contribuer à financer des investissements de démarrage.

« Face au enjeux considérables d'évolutions des métiers [...] l'assurance chômage doit se réinventer pour mieux accompagner les transitions professionnelles »

Les dérives de l'encouragement à la reprise d'un emploi de courte durée ou à temps partiel.

Les partenaires sociaux gestionnaires de l'assurance chômage ont aussi estimé que toute reprise d'emploi, même pour une durée limitée, ou même à temps partiel, était de nature à favoriser l'accession à un emploi stable. Ainsi, tout allocataire de l'assurance chômage qui exerce une activité réduite bénéficie-t-il d'un maintien partiel de son allocation chômage et par conséquent d'une situation financière plus favorable que s'il ne travaillait pas du tout. Cette incitation à reprendre un emploi, même si elle procède d'une bonne intention, a

vraisemblablement favorisé, de façon indirecte, le très fort développement des embauches sur des contrats courts : 87 % des embauches relevant d'un CDD en 2015, dont 70 % de moins d'un mois.

La réglementation du CDD d'usage, applicable dans les secteurs d'activité dont la liste est simplement indicative autorise un même salarié à enchaîner un nombre illimité de CDD chez le même employeur.

Cette situation semble avantageuse pour les deux parties. D'une part elle permet aux employeurs de faire supporter le coût de leur flexibilité à l'assurance chômage, d'autre part elle permet aux salariés, par le cumul d'un salaire et d'une allocation chômage, de disposer d'un revenu proche (exceptionnellement supérieur) de celui d'un temps plein, tout en exerçant une activité réduite.

Mais elle présente aussi de nombreux inconvénients. D'une part, elle contribue à enfermer une large partie des salariés concernés dans une alternance de courtes périodes d'emplois et de chômage sans véritable perspective d'accès à un emploi stable et à banaliser la précarité d'emploi en la rendant en quelque sorte plus supportable. Différentes études, soutenues par Pôle emploi, montrent d'ailleurs, que l'enchaînement de contrats de courte durée par les chercheurs d'emploi est largement subi²⁰. D'autre part, les employeurs bénéficient certes d'une grande flexibilité de leur main d'œuvre mais ils sont en revanche constamment absorbés par des procédures de recrutement ou de

rupture de contrat de travail. Par ailleurs, ils ne peuvent fidéliser et donc former correctement leur main d'œuvre, ce qui les expose constamment aux risques de travaux mal réalisés. Cette grande flexibilité non maîtrisée de la main d'œuvre, s'accompagne donc d'un moindre niveau de compétences professionnelles, celles-ci ne pouvant totalement s'acquérir qu'à travers un compagnonnage qui s'inscrit dans la durée. La situation actuelle, marquée par un flux très important d'embauches en CDD de courte durée et entretenue d'une certaine manière par l'intervention de l'assurance chômage, ne favorise pas les transitions professionnelles car elle n'offre pas la stabilité nécessaire permettant à un chercheur d'emploi de s'installer réellement dans un nouveau métier.

Trop de salariés changent constamment d'employeurs sans réellement pouvoir approfondir leur métier, quitte aussi à l'abandonner dès qu'une autre opportunité offrant plus de stabilité se présente.

²⁰ Pôle emploi, Etudes et Recherches n°8 « Pratiques et impact des activités réduites, résultats de cinq recherches soutenues par Pôle emploi ».

L'assurance chômage doit renouveler son ambition dans l'accompagnement des transitions professionnelles.

Face aux enjeux considérables d'évolutions des métiers, en particulier sous l'effet du développement croissant et multiforme du digital, mais aussi de la transition énergétique et écologique, l'assurance chômage doit se réinventer pour mieux accompagner les transitions professionnelles.

Tout d'abord, l'assurance chômage doit prendre acte de parcours professionnels qui, de plus en plus, sont constitués d'une alternance ou succession de statuts différents : fonctionnaire, salarié du secteur privé, salarié de droit privé du secteur public, auto-entrepreneur, chef d'entreprise, etc. L'assurance chômage doit donc s'ouvrir à l'ensemble de ces populations de façon à faciliter les changements de statut et à garantir une égale sécurité face à la privation d'emploi.

L'extension de l'assurance chômage au secteur public doit aussi témoigner de la solidarité nationale et contribuer à alimenter ses ressources. L'élargissement du champ de l'assurance chômage ne doit donc pas donner lieu à une

réduction du niveau du revenu de remplacement ou de la durée d'indemnisation, mais au contraire permettre leur consolidation, voire leur accroissement.

L'assurance chômage doit ensuite encore mieux accompagner les personnes en reconversion professionnelle. Pour cela, il est indispensable que les droits à l'allocation d'assurance chômage permettent d'aller au terme des formations engagées, voire même au-delà quand la reprise d'emploi s'avère compliquée. Il faut noter la situation particulièrement difficile des personnes qui, après plusieurs mois d'effort en formation, échouent à leur examen professionnel et arrivent en fin de droit. En outre, la prise en charge de certains frais, notamment de déplacement et d'hébergement, devrait être renforcée.

Enfin, l'assurance chômage doit encourager le maintien dans l'emploi, chez un même employeur, ou chez un nombre limité d'employeurs. Pour cela l'assurance chômage pourrait favoriser le développement d'un CDI assoupli et intervenir, à ce titre, dans les périodes d'inactivité selon des modalités de prise en charge financées, en partie, par les employeurs concernés. A cet égard, les formules telles que celles des groupements d'employeurs et du CDI intérimaire constituent des modèles dont il conviendrait de s'inspirer pour développer, avec le concours de l'assurance chômage, des formes d'emploi flexibles, porteuses de plus de stabilité et de perspectives d'évolution.



LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Les territoires sont riches d'initiatives qui montrent que localement, lorsque l'ensemble des parties-prenantes se mobilise, il est alors possible de se battre pour l'emploi et de faire reculer le chômage. Installés sur tous les territoires, les différents groupes de SNC sont les témoins, et parfois les acteurs, parmi d'autres, de ces initiatives. Globalement SNC témoigne de la dynamique et de la force innovatrice des territoires.

Il est absolument essentiel de mieux prendre en compte cette réalité en structurant mieux le recensement des initiatives, leur partage et leur diffusion, leur suivi et leur analyse.

Il est vraisemblable que de nouvelles propositions (ou amendements, ou suppressions) de lois, de décrets, de normes, d'usages, émergeront avec profit de cette écoute attentive des acteurs locaux.

A titre d'illustration, SNC présente ici deux exemples d'actions dans la région Grand Est.

Accompagnement d'une implantation industrielle à Commercy (Meuse)

L'agence Pôle emploi de Commercy (Meuse) a participé à une action en partenariat autour de l'implantation de l'usine SAFRAN Albany. Cette usine a permis de créer 380 emplois, dans une ville où le chômage touche notamment des femmes et des seniors peu qualifiés. Le processus engagé entre l'entreprise, Pôle emploi et des acteurs du territoire visait à trouver sur Commercy des futurs salariés et à les amener au niveau de qualification souhaité. Dans une première phase, des JDI (Journées Découvertes de l'Industrie) ont été organisées, pour expliquer en quoi consistaient les métiers. 329 chercheurs d'emploi y ont participé, 70 % ont dit qu'ils étaient prêts à travailler dans l'industrie. Comme un bon nombre d'entre eux n'avaient pas le niveau Bac, une pré qualification de 2 mois a été réalisée dans un lycée de Commercy. Puis ces personnes ont préparé un titre professionnel de niveau bac (Technicien de production industrielle). Pour cela, un centre de formation spécifique a été

organisé (Centre de Compétences Aéro-composites CCA). Sur les personnes formées, 42 ont été embauchées par Safran, et d'autres dans diverses industries. L'un des objectifs (attirer des femmes vers l'industrie) a été atteint, puisque 20 % des personnes embauchées sont des femmes.

Formation DEFI à TOMBLAINE (Meurthe-et-Moselle)

La formation DEFI combine deux objectifs :

- remettre au travail des jeunes peu qualifiés résidant dans un quartier prioritaire politique de la ville.
- répondre aux besoins des entreprises qui déploient la fibre optique.

Pour diminuer la fracture numérique, la métropole du Grand Nancy a lancé un plan de déploiement de la fibre optique. Les entreprises de travaux publics recherchent des techniciens en fibre optique. La maire de Tomblaine a contacté l'Université de Lorraine, afin de proposer à des jeunes d'un quartier sensible d'être formés en vue d'obtenir ce certificat. Douze jeunes vont être formés entre octobre 2017 et février 2018. La formation, délivrée par l'IUT Brabois à Nancy, comporte 3 blocs de compétences : savoirs fondamentaux (194 h), savoir-faire pratiques (120 h), enfin un stage de mise en pratique dans l'environnement professionnel (4 semaines), suivi d'un bilan en 4 jours. Cette coopération entre la collectivité, l'université et les entreprises, devrait permettre de recruter la majorité des jeunes, qui sortiront ainsi de leur « ghetto ». Ceux qui ne seraient pas embauchés se verront délivrer aussi un certificat pour chacun des blocs de compétences validés.

CONCLUSION

La lutte contre le chômage est d'abord une exigence éthique et politique.

Ethique car trop de souffrance en découle, matérielle et personnelle. Aujourd'hui en effet, pour la grande majorité des personnes, le travail est une source indispensable de revenu, mais aussi d'épanouissement et d'intégration sociale.

Politique car le chômage met en péril notre cohésion sociale et déstabilise nos modèles de solidarité.

Pour vaincre le chômage il est indispensable que la création d'emplois soit au tout premier plan des priorités nationales. Il n'y a aucune fatalité au chômage de masse.

L'emploi est dynamique. Il s'est adapté à de profondes mutations économiques, technologiques et sociétales. Il connaît depuis trois décennies une croissance supérieure à celle de la population, insuffisante cependant pour résorber le chômage. De nouveaux défis se présentent liés au développement du digital, de la transition énergétique, du vieillissement de la population, etc. Ils sont autant d'opportunités pour la France, son économie, ses entreprises, sa population. A nous de savoir mobiliser le formidable vivier de compétences et de talents que représentent les chercheurs d'emploi : une force considérable, énergique, courageuse et digne.

Dans un contexte réformateur, il est indispensable que des changements majeurs s'opèrent.

Toute politique, toute mesure, doit prendre en compte le déve-

loppement de l'emploi et la lutte contre le chômage. En particulier, il faut constamment s'assurer que toute amélioration de la situation de ceux qui ont un emploi stable, s'accompagne de possibilités accrues de retour à l'emploi pour ceux qui en cherchent un. Rien ne serait pire que des politiques qui limiteraient l'accès à l'emploi stable pour les chercheurs d'emploi ou qui les maintiendraient dans une vie précaire d'alternance emploi-chômage.

La lutte contre le chômage doit aussi, et avant tout, être une lutte contre le chômage de longue durée. En particulier, l'accompagnement des personnes en situation de fracture numérique, en chômage de longue durée ou non, est une urgence absolue.

Les efforts très importants qui sont demandés aux chercheurs d'emploi qui s'engagent dans un changement de métier doivent absolument être soutenus. Pour cela, il faut simplifier radicalement l'accès à la formation, renforcer l'aide à l'évaluation des compétences et à la définition du projet professionnel, développer l'accompagnement des chercheurs d'emploi en reconversion professionnelle.

L'assurance chômage doit être réformée en profondeur pour la rendre plus solidaire et plus apte à accompagner les transitions professionnelles et les changements de statut. Cependant deux écueils doivent être évités :

- Une réduction du niveau, ou de la durée, du revenu de substitution versé aux chercheurs d'emploi.
- Le développement de systèmes d'assurance chômage à caractère privé dont la mise en place donnera nécessairement lieu à un ensemble inégalitaire, rendant la situation des plus fragiles encore plus difficile.



LEXIQUE

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'AAH est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)

L'ARE est destinée à soutenir le chercheur d'emploi dans ses démarches de reclassement et se conjugue avec un accompagnement individuel avec son conseiller Pôle emploi.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

L'ASS est attribuée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage sous conditions d'activité antérieure et de ressources. Elle peut être versée à taux plein ou à taux réduit et peut être maintenue en cas de reprise d'activité.

Ancienneté dans le chômage

Longueur de la période qu'une personne actuellement au chômage a

déjà passée au chômage. C'est donc la partie déjà écoulée de la période de chômage qu'elle est en train de vivre.

Bureau international du Travail (BIT)

Le BIT est le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail.

Convention d'assurance chômage

Les partenaires sociaux fixent les conditions d'indemnisation des bénéficiaires de l'Assurance chômage et du financement de ce régime par voie de convention.

Durée du chômage

Longueur de la période qui s'écoule entre la date d'entrée au chômage et la date de sortie du chômage.

Employabilité

Capacité d'une personne à être affectée à un nouveau travail.

Flex-sécurité

Terme désignant un dispositif social autorisant une plus grande facilité de licenciement pour les entreprises et

des indemnités longues et importantes pour les salariés licenciés.

Population active

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Population inactive

Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage (jeunes de moins de 15 ans, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc.)

Revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer.

Seuil de pauvreté

En général, on considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à 50 % du revenu médian.

Remerciements :

De nombreux chercheurs d'emploi, accompagnés par SNC, ou ayant été accompagnés par SNC, ont contribué, par leur témoignage, à ce rapport. Nous remercions tout particulièrement : Anne, Catherine, Clément, Dulain, Eric, Franck, François, Hénia, Isabelle, Jean-François, Laure, Martine, Nicolas, Nuria, Olivia, Sabine, Véronique et Xavier.

Plusieurs bénévoles au-delà des membres du Pôle plaidoyer, ont contribué, par leurs réflexions, à ce rapport. Nous remercions tout particulièrement : Annie Ducloux-Bernard (Nantes), Guy Berton (Niort), Isabelle Barb (Angers), Muriel Guei (Paris) et Nicole Tagger (Paris).

Contributeurs :

Le groupe chargé d'élaborer ce rapport était composé de : Patrick Boulte (groupe Paris-Madeleine, membre du pôle plaidoyer, cofondateur de SNC), Jean-Paul Domergue (groupe

Eaubonne, animateur du pôle plaidoyer, administrateur), Didier Fessard (groupe Nancy, animateur de l'atelier plaidoyer Grand-Est, administrateur), Nicolas Gros (groupe Paris-Alma, membre du pôle plaidoyer, administrateur), Elisabeth Kahn (groupe Paris-Gobelins, membre du pôle plaidoyer), Jean-Pierre Revoil (groupe Clamart, membre du pôle plaidoyer) et Pierre Lachaize (consultant, coordonnateur des travaux).

L'ensemble des membres du pôle plaidoyer ont orienté, suivi et encouragé les travaux du groupe de rédaction : Jean de Bodman, Nicole Brian, Philippe Didier, Josette Fourier, Jean-Baptiste de Foucauld, Gilles de Labarre, François Leraillez, Jean-Jacques Marette, Michel de Virville.

Sophie Benard a apporté ses conseils et a participé à la mise en forme des témoignages.

Vincent Godebout, délégué général, et

l'équipe Communication ont assuré la réalisation de ce rapport, de l'idée initiale jusqu'à sa matérialisation finale, sa diffusion et sa promotion.

Avec un remerciement particulier à nos donateurs qui ont soutenu ce projet dont notamment la Fondation Crédit Coopératif, la Fondation Caritas, la Carac et aux donateurs qui soutiennent le développement de nos actions au service des chercheurs d'emploi.





Contact Secrétariat national : 51 rue de la Fédération, 75015 Paris